



VILLE DE QUÉBEC

Agglomération de Québec

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 1311

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ CONCERNANT DEUX
DÉROGATIONS À L'ÉGARD DES PLAINES INONDABLES**

**Avis de motion donné le 18 décembre 2019
Adopté le 19 février 2020
En vigueur le 7 avril 2020**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à deux dérogations à l'égard des plaines inondables.

D'une part, il autorise des travaux relatifs à l'aménagement d'un sentier cyclo-piéton comprenant la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Saint-Charles dans le parc Les Saules et d'autre part, il autorise également des travaux relatifs à la reconstruction du pont de l'Accueil sur le boulevard Masson au-dessus de la rivière Lorette.

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 1311

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ CONCERNANT DEUX DÉROGATIONS À L'ÉGARD DES PLAINES INONDABLES

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION,
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé*, R.A.V.Q. 1310, est modifiée à l'article 24 du document complémentaire, par l'addition, après le paragraphe k, des suivants :

« l. les travaux relatifs à l'aménagement d'un sentier cyclo-piéton comprenant la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Saint-Charles dans le parc Les Saules, tels que définis aux plans de la firme SNC Lavalin portant le numéro POA180555 intitulés « Passerelle Rivière Saint-Charles, Parc Les Saules »;

« m. les travaux relatifs à la reconstruction du pont de l'Accueil sur le boulevard Masson au-dessus de la rivière Lorette, tels que définis aux plans de la firme CIMA portant le numéro POA160986 intitulés « Pont de l'Accueil - Construction d'un nouveau pont ». ».

2. Les plans mentionnés à l'article 1 sont reproduits à l'annexe I du présent règlement.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLANS PORTANT LES NUMÉROS POA180555 ET POA160986

POA180555 1 DE 8
PASSERELLE RIVIERE SAINT-CHARLES



Service de l'ingénierie

PROJET POA180555
APPEL D'OFFRES XXXXX
PASSERELLE AU-DESSUS DE LA
RIVIÈRE SAINT-CHARLES

TABLES DES MATIÈRES	
FEUILLET	DESCRIPTION
1	PAGE FRONTISPICE
2	PLAN D'ENSEMBLE
3	CULÉES - DIMENSIONS ET ARMATURES
4	PILE - DIMENSIONS ET ARMATURES
5	PLATELAGE - CHASSE-ROUES - DÉTAILS
6	PLAN ET PROFIL CH: 100+044 À 100+340
7	PLAN ET PROFIL CH: 100+340 À 100+700
8	PLAN ET PROFIL CH: 100+700 À 100+905
9	SECTION TYPIQUE ET TABLEAU DE GÉOMÉTRIE



Groupe SNC-LAVALIN inc.
5500, boul. des Galeries, bur. 200, Québec (Québec), Canada G2K 2E2
Téléphone: (418) 621-5500, Télécopieur: (418) 621-9090



ARRONDISSEMENT
LES RIVIÈRES

PROJET
PASSERELLE
RIVIERE SAINT-CHARLES
PARC LES SAULES
POA180555

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIEURIE
RESPONSABLE : MARC COFFÉ, ing. / GILLES BOUCHARD, ing.
RESPONSABLE : MARIE-ÈVE BÉGIN

STRUCTURE
SNC-LAVALIN
RESPONSABLE : NICOLAS TARDIF, ing. / FÉLIX JOINDÉ, ing. /
ASSISTANT PR : JONATHAN COFFÉ, ing. / YVAN MILETTTE, ing.

GÉOTECHNIQUE
LABO S&K INC.
RESPONSABLE : RYAN WREAY, ing.

CIVIL
SNC-LAVALIN
RESPONSABLE : JEAN-MICHEL SERRIN, ing. / MARIE-ÈVE BÉGIN, ing.
ASSISTANT PR : JULIE HÉRIFF, ing.

CE DOCUMENT NE DOIT
PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS
DE CONSTRUCTION
OU DE FABRICATION

SNC-LAVALIN
SNC-LAVALIN INC. 5500, BOULEVARD DES GALERIES, BUREAU 200, QUÉBEC (QUÉBEC), CANADA G2K 2E2
TÉLÉPHONE: (418) 621-5500, TÉLÉCOPIEUR: (418) 621-9090

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER
LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT
LE DÉBUT DES TRAVAUX.



NATURE DU PLAN
PAGE FRONTISPICE

ÉMISSION - RÉVISIONS			
N°	OBJET	DATE	PAR
PA	AVANT PROJET	2018-08-24	SC
PR	PRÉLIMINAIRE GROS	2018-10-18	SC
PC	PRÉLIMINAIRE GROS REV. 01	2018-08-18	SC
PD	POUR DEMANDE DE DÉROGATION	2018-05-23	SC

ECHELLE	NOR. INDUITE	DATE	2018-08-19
FICHE	TEXT. INDUITE	APPEL D'OFFRE	XXXXX
PROJET	POA180555		1 / 8

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

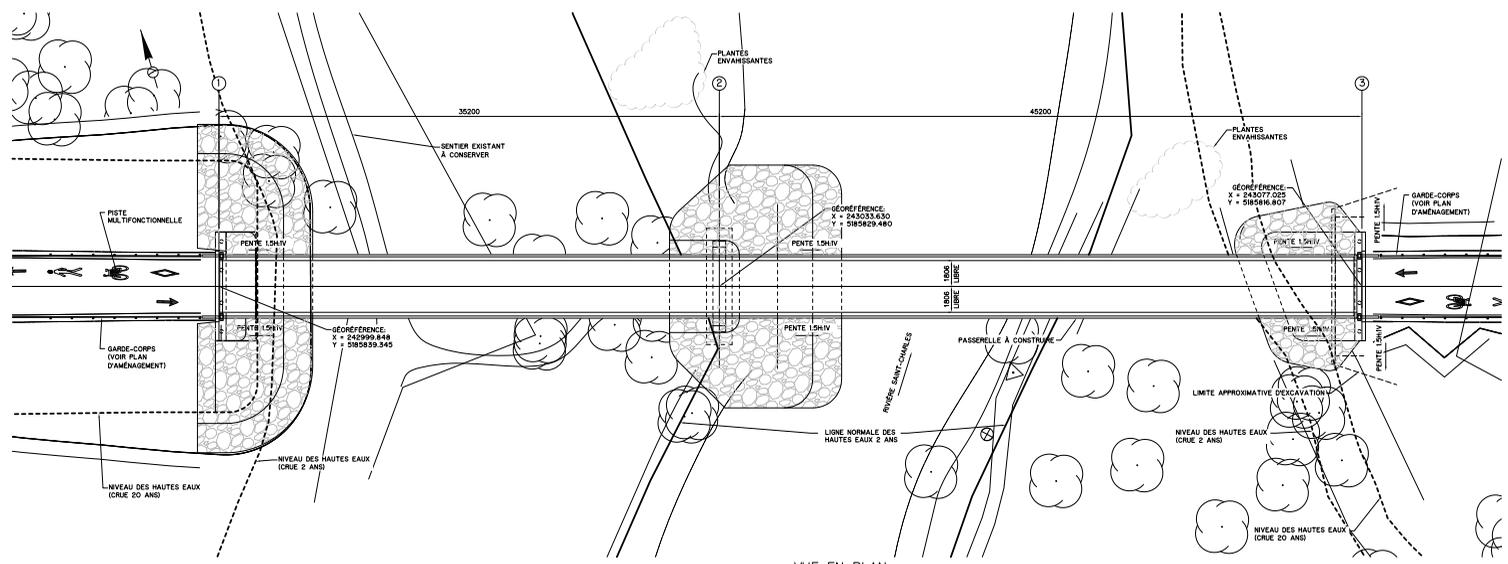
L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



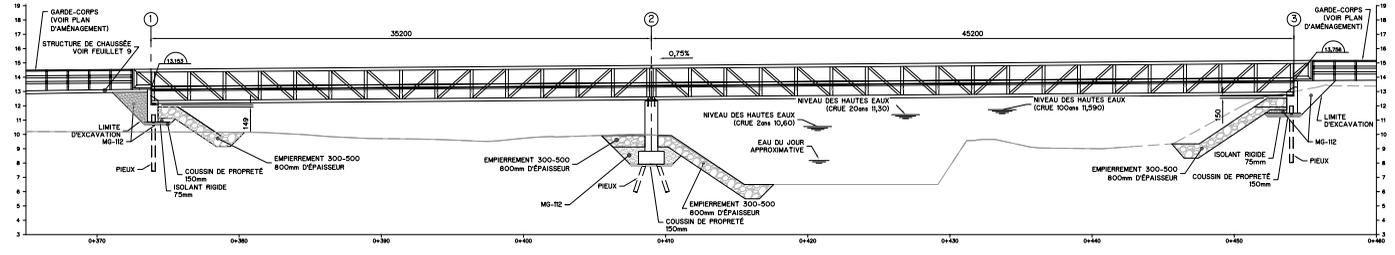
NATURE DU PLAN
PLAN D'ENSEMBLE

ÉMISSION - RÉVISIONS			
N°	OBJET	DATE	PAR
PA	AVANT PROJET	2008-08-24	
PR	PRÉLIMINAIRE CADRÉ	2008-10-16	
PC	PRÉLIMINAIRE CADRÉ REV.01	2008-05-18	
PD	POUR DEMANDE DE DÉROGATION	2008-05-23	

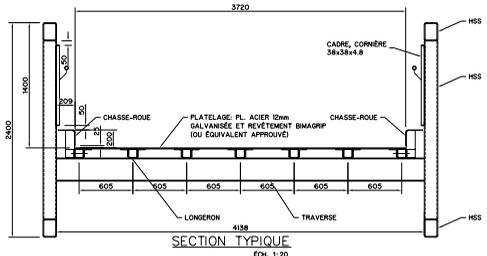
ÉCHELLE	NOM INDICÉ	DATE
	VOIT. INDICÉE	2008-08-19
	APPEL D'OFFRE	XXXXXX
PROJET	POA180555	2



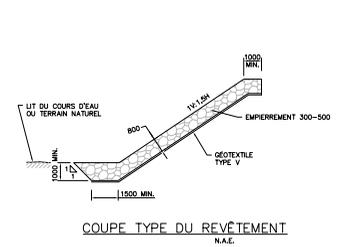
VUE EN PLAN
ECH. 1:125



VUE EN ÉLEVATION AMONT
ECH. 1:125



SECTION TYPIQUE
ECH. 1:20



COUPE TYPE DU REVÊTEMENT
N.A.E.

NOTES GÉNÉRALES

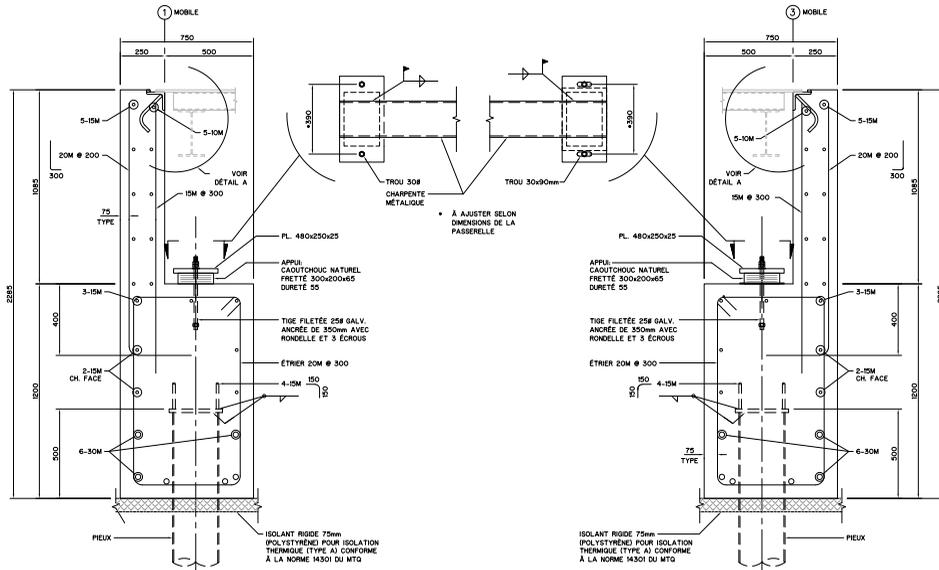
- LES COTES SONT EN MM, LES ÉLEVATIONS EN M NORMES
- CAN CSA 96-14 CODE DU BÂTIMENT CNB 2015
- CHARGES DE CONCEPTION DE LA PASSERELLE (NON PONDRÉES):
- CHARGES DE SERVICE : 4,8 kN/m
- CHARGES VIVES:
- SURCHARGES DE NEIGE : 3,4 kPa
- VEHICULE D'ENTRETIEN (CAN/CSA 96-14) : 80 kN TOTAL
- 28 kN PONCTUEL EN TOUT POINT DU TABLIER
- CHARGE DE VENT - PRESSION : 500 Pa
- CHARGES SUR LE GARDE-CORPS :
- TRANSVERSALES : 1,2 kN/m
- VERTICALES : 1,2 kN/m
- LONGITUDINALES : 0,375 kN/m
- CAMBRURE LONGITUDINALE: À CALCULER PAR LE FABRICANT DE MANIÈRE À OBTENIR UNE CAMBRURE MINIMALE SOUS CHARGES MORTES DE 80mm À LA MI-PORTÉE DE LA PASSERELLE.
- CHARGES DE CONCEPTION DES PIEUX PAR UNITÉ DE FONDATION (PONDRÉES):

- ACIER DE CONSTRUCTION :
- PIEUX : CAN/CSA 640-21 NUANCE 350W GALVANISÉ
- CHARPENTE MÉTALLIQUE : ACIER AT, NORME CAN/CSA 640-21 MEMBRURES : NUANCE 350AT PLACQUES : NUANCE 300AT
- TIGES D'ARMATURES (APPARELLES D'APPUI) : NORME ASTM F1554 GRADE 36 GALVANISÉ BOLLONS, RONDELES ET ÉCROUS : NORME ASTM F3125 GRADE A325 TYPE 1 GALVANISÉ (PARTIE VISIBLE PENTE EN CHANTIER) BOLLONS À TÊTE FRAISÉE : NORME ASTM F959-13 À 6 PANS CREUX GALVANISÉ PAR PROCÉDÉ MÉCANIQUE GALVANISÉ (PARTIE VISIBLE PENTE EN CHANTIER) PLATELAGE, PLAQUE EN ACIER 350W GALVANISÉ
- LES TRAVAUX DE SOUDAGE DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR DES ENTREPRISES APPROUVÉES PAR LE BUREAU CANADIEN DE SOUDAGE (CBC) EN VERTU DES EXIGENCES DES NORMES CSA-M47.2 DIVISION 1 OU 2
- L'ESPACEMENTS DES MONTANTS ET LA HAUTEURS DES POUTRES DOIVENT ÊTRE CONSTANTES D'UNE TRAVÉE À L'AUTRE.
- LA DIMENSION EXTERIEURE DES PROFILS HSS DES POUTRES PRINCIPALES DOIT ÊTRE UNIFORME ET CONSTANT D'UNE TRAVÉE À L'AUTRE.
- ACIER D'ARMATURE : CAN/CSA 508-18 NUANCE 400W
- BETON : TYPE V (M20), 35 MPA CAN/CSA A23.3-04

CHARGES CULÉES	ÉTATS LIMITES		APPLICATION
	SERVICE 1	ULTIME	
VERTICALES (kN)	1200	1400	GROUPE DE PIEUX
HORIZONTALES LONGITUDINALES (kN)	48	60	
HORIZONTALES TRANSVERSALES (kN)	70	118	
COUPLE EN TÊTE DE PIEUX (kNm)	31	42	

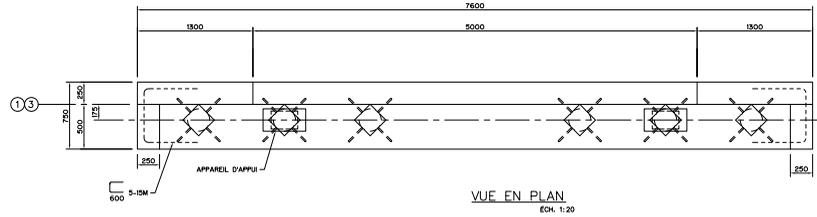
CHARGES PILE	COMBINAISONS CHARGES POUR GROUPE DE PIEUX			
	SERVICE 1	SERVICE 2	ULTIME 1	ULTIME 2
VERTICALE (kN)	2650	2380	3110	2410
HORIZONTALE LONGITUDINALE (kN)	0	0	0	200
HORIZONTALE TRANSVERSALE (kN)	0	75	0	140
COUPLE EN TÊTE DE PIEUX (kNm)	0	0	0	740

- MOUVEMENT (APPAREL D'APPUI MOBILES)
- TRANSLATION (À 15°C) : +10mm, -20mm

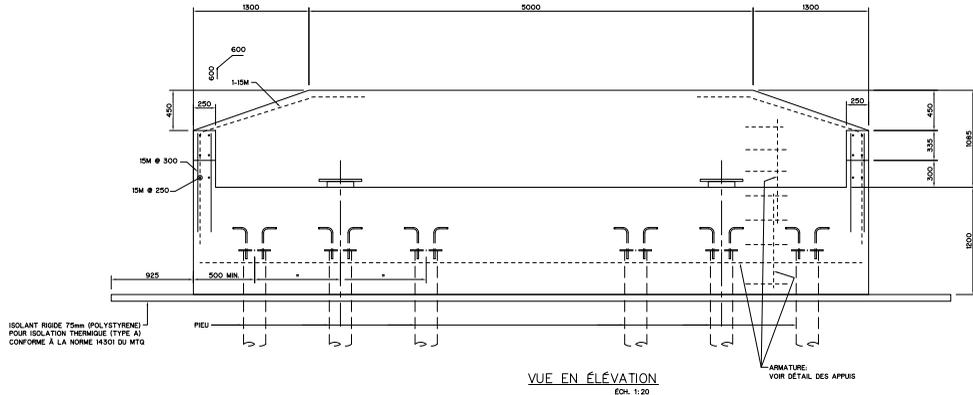


ARMATURE CULÉE AXE 1
ECH. 1:10

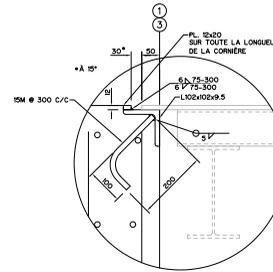
ARMATURE CULÉE AXE 2
ECH. 1:10



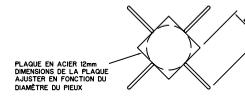
VUE EN PLAN
ECH. 1:20



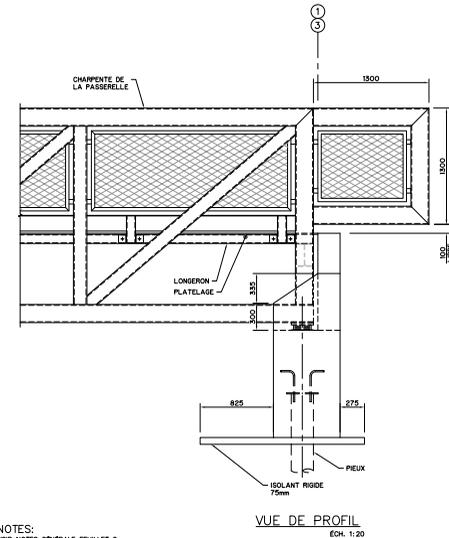
VUE EN ÉLEVATION
ECH. 1:20



DÉTAIL A
ECH. 1:5



DÉTAIL TÊTE DE PIEUX
ECH. 1:5



VUE DE PROFIL
ECH. 1:20

NOTES:
VOIR NOTES GÉNÉRALE FEUILLET 2



ARRONDISSEMENT
LES RIVIÈRES

PROJET
PASSERELLE
RIVIERE SAINT-CHARLES
PARC LES SAULES
POA180555

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIEUR

PROFESSEUR : MARC OSTE, M.A. / BILLYE GODEFROY, M.A.
INGÉNIEUR : MARIE-FRANÇOISE BÉGIN

STRUCTURE
DIC-LAVALLIN

PROFESSEUR : NICOLAS TARDIF, M.A. / FERRIS JONARD, M.A. /
INGÉNIEUR : JONATHAN CHÉRI, M.A. / YVAN BELLEFLEUR, M.A.

GÉOTECHNIQUE
LABO S&K INC.

PROFESSEUR : RAYMOND BRÉVET, M.A.
INGÉNIEUR : JÉAN-MICHEL SARRIN, M.A. / MARIE-ÉTIENNE, M.A.

CIVIL
DIC-LAVALLIN

PROFESSEUR : JÉAN-MICHEL SARRIN, M.A. / MARIE-ÉTIENNE, M.A.
INGÉNIEUR : JULIE HÉRIFF, M.A.

CE DOCUMENT NE DOIT
PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS
DE CONSTRUCTION
OU DE FABRICATION



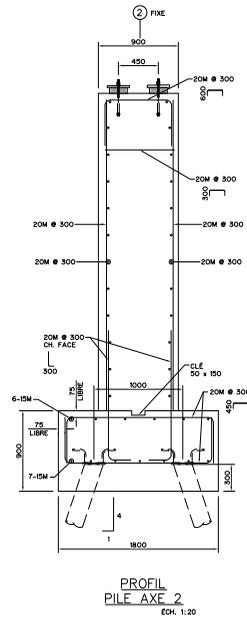
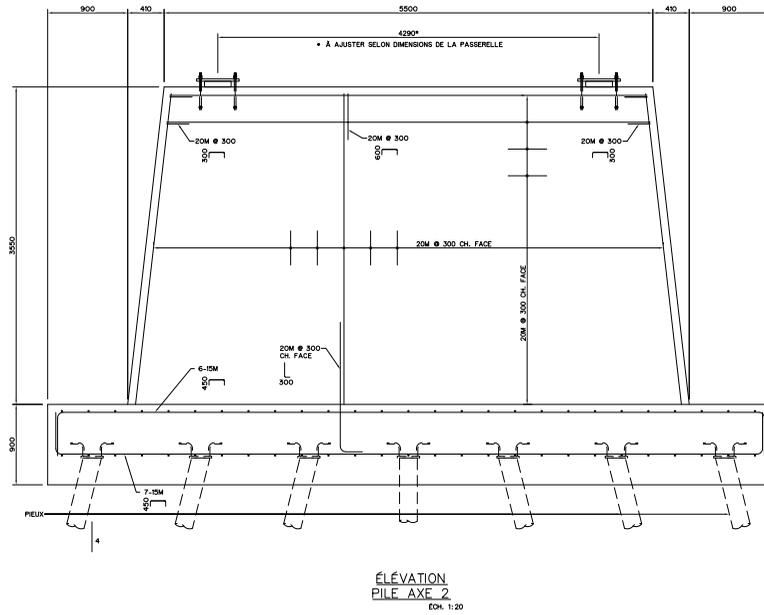
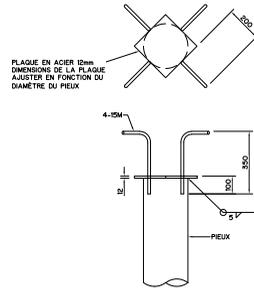
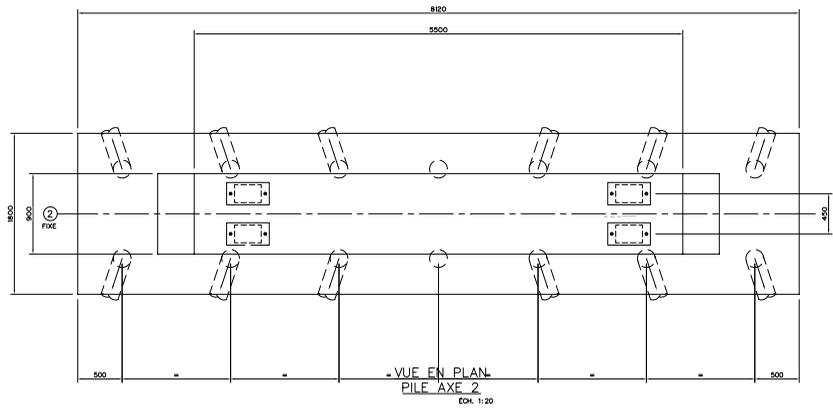
ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER
LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT
LE DÉBUT DES TRAVAUX



NATURE DU PLAN
CULÉES
DIMENSIONS ET ARMATURES

ÉMISSION - RÉVISIONS			
N°	OBJET	DATE	DATE
PA	AVANT PROJET	05	2008-08-24
PR	PRÉLIMINAIRE GROS	05	2008-02-18
PC	PRÉLIMINAIRE GROS REV. 01	05	2008-08-18
PD	POUR DEMANDE DE DÉROGATION	05	2008-05-23

ÉCHELLE	NOM	INDICÉE	DATE
			2008-08-19
PROJET	APPÉL D'OFFRE	DATE	INDICÉE
			XXXXXX
PROJET	POA180555	3	8



NOTES:
VOIR NOTES GÉNÉRALE FEUILLET 2



ARRONDISSEMENT
LES RIVIÈRES

PROJET
PASSERELLE
RIVIERE SAINT-CHARLES
PARC LES SAULES
POA180555

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
RESPONSABLE : MARCO COSTE, ing. / BILLY LAURE BOUCHER, ing.
INGÉNIEUR : MARIE-FRANÇOISE BÉGIN

STRUCTURE
DECLAVALLIN
RESPONSABLE : NICOLAS TARDIF, ing. / FÉLIX JOHNSON, ing. /
INGÉNIEUR : JONATHAN CHÉRI, ing. / YVES MILLETTE, ing.

GÉOTECHNIQUE
LABO S&K INC.
RESPONSABLE : FARRUK KHAN, ing.

CIVIL
DECLAVALLIN
RESPONSABLE : JEAN-MICHEL SARRIN, ing. / MARIE-ÉTIENNE, ing.
INGÉNIEUR : JULIE HÉRIFF, ing.

CE DOCUMENT NE DOIT
PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS
DE CONSTRUCTION
OU DE FABRICATION

SYNOCLAVALLIN
SYNOCLAVALLIN INC.
200, RUE DES ÉTOILES, 200, SUITE 100, QUÉBEC, QUÉBEC G1R 2R2
TÉLÉPHONE : (514) 381-1111 / FAX : (514) 381-1112 / WWW.SYNOCLAVALLIN.COM

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER
LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT
LE DÉBUT DES TRAVAUX.



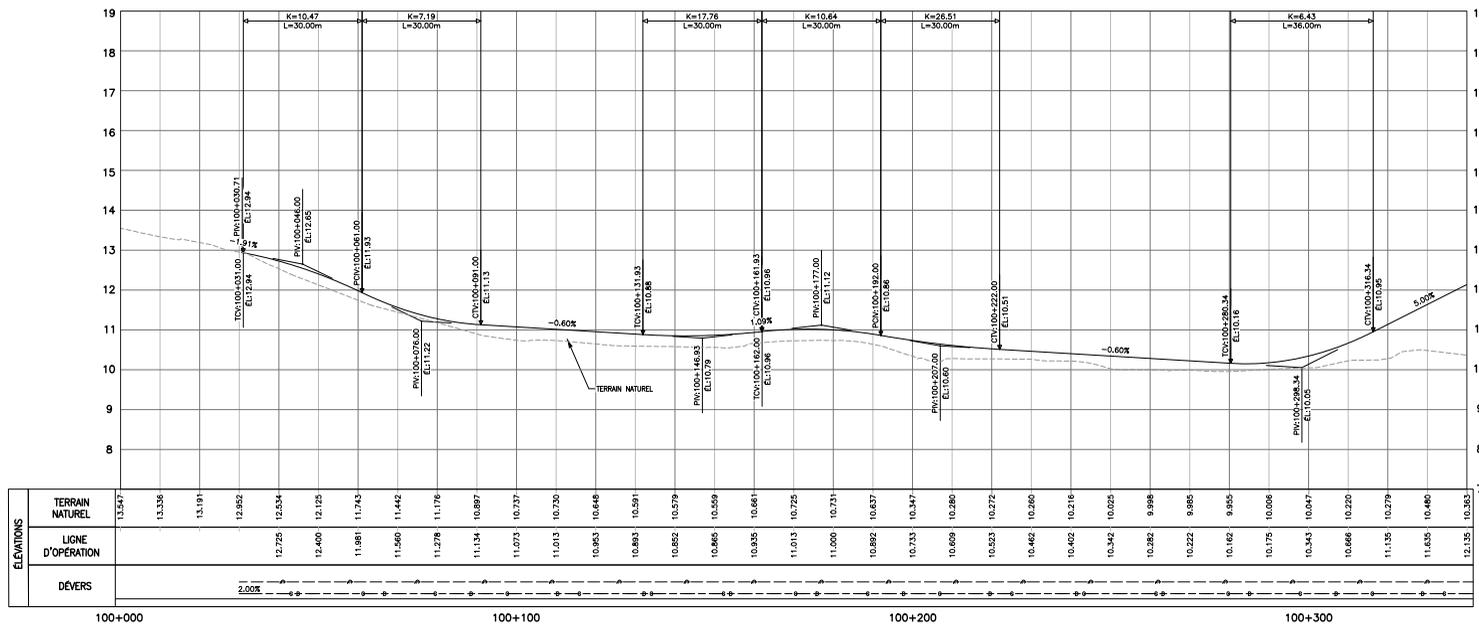
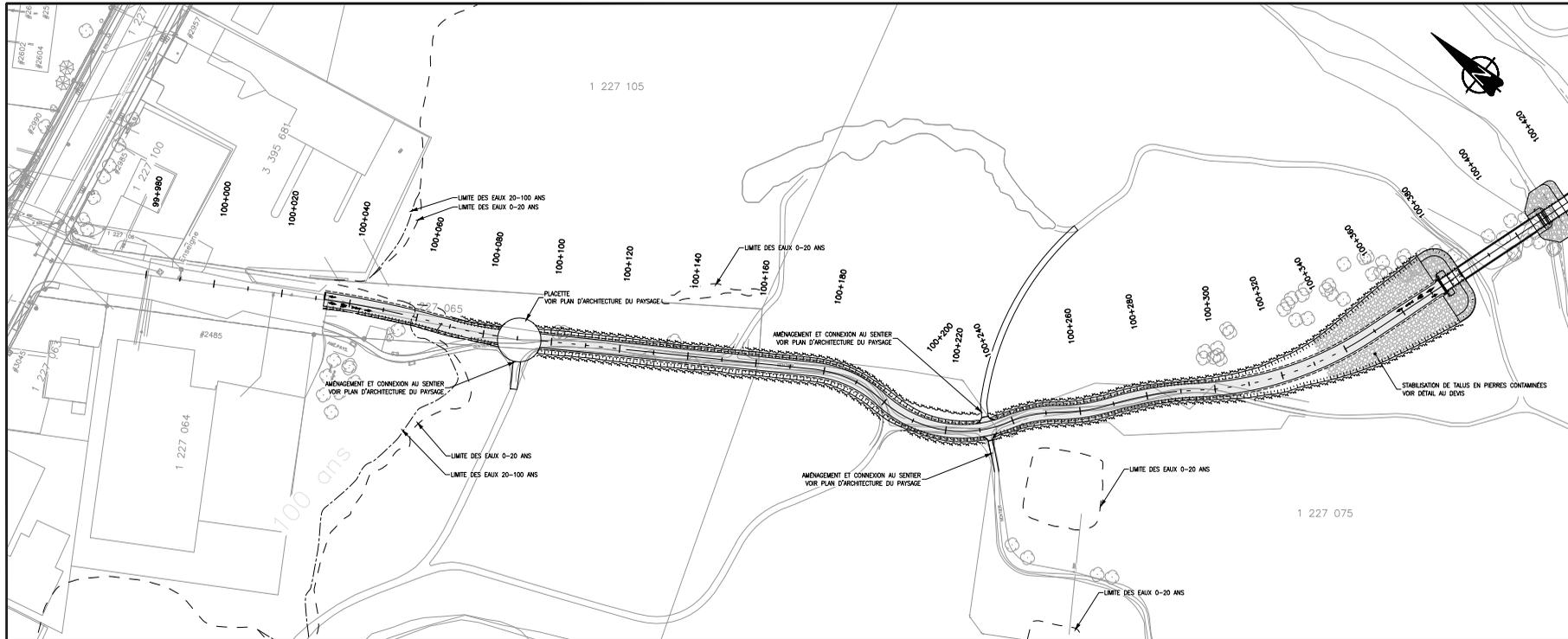
NATURE DU PLAN
PILE
DIMENSIONS ET ARMATURES

ÉMISSION - RÉVISIONS			
N°	OBJET	DATE	PAR
PA	AVANT PROJET	2018-08-24	
PR	PRÉLIMINAIRE CADRÉ	2018-10-19	
PC	PRÉLIMINAIRE CADRÉ REV. 01	2018-08-18	
PD	POUR DEMANDE DE DÉROGATION	2018-05-23	

ÉCHELLE	NOM INDIQUÉ	DATE
	VOIT INDIQUÉE	2018-08-19

FICHE	APPEL D'OFFRE
PROJ-1811-01-010-001	XXXXXX

PROJET	4	8
POA180555		





ARRONDISSEMENT
LES RIVIÈRES

PROJET
**PASSERELLE ET PISTE
CYCLO-PIÉTONNE DANS LE
PARC DES SAULES
POA180555**

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNÉRIE
responsable : MARC CÔTÉ, Ing. / BILLARME BOUQUENAL, Ing.
encadrement : MARIELEA REBIBO

STRUCTURE
SNC-LAVALLIN
responsable : NICOLAS TARDIEU, Ing. / PIERRE JOHARI, Ing.
assisté par : JONATHAN CÔTÉ, Ing. / YVAN MLETTE, Ing.

GÉO-TECHNIQUE
LABO S.M. INC.
responsable : GIANE MIGNOT, Ing.

DESIGN
SNC-LAVALLIN
responsable : LAURENT DUMONT-SARNOY, Ing. /
MARIE-ÉLÈNE GAGNON, Ing. / JEAN-MICHEL SAMSON, Ing.
assisté par : JULIE HÉVEY, Ing. / JEAN-MICHEL SAMSON, Ing.

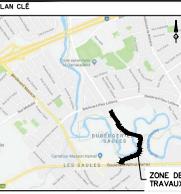
ARCHITECTURE DE PAYSAGE
SERVISE DE LA PLANNIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
responsable : ANGELE GERMAIN
assisté par : VÉLODIE HÉVEY

ARCHITECTURE DE PAYSAGE
300 DESIGN
responsable : CLAUDE LAHACHE / CHANTAL BÉDARD
assisté par : CATHERINE COULLAND

**CE DOCUMENT NE DOIT
PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS
DE CONSTRUCTION
OU DE FABRICATION**

SNC-LAVALLIN
Groupe SNC-LAVALLIN Inc.
500, boulevard Grenville, 300, Québec (Québec), Québec G3R 2E2
Téléphone (418) 671-0200, Télécopieur (418) 671-0200

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER
LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT
LE DÉBUT DES TRAVAUX.

PLAN CLE

ZONE DE TRAVAUX

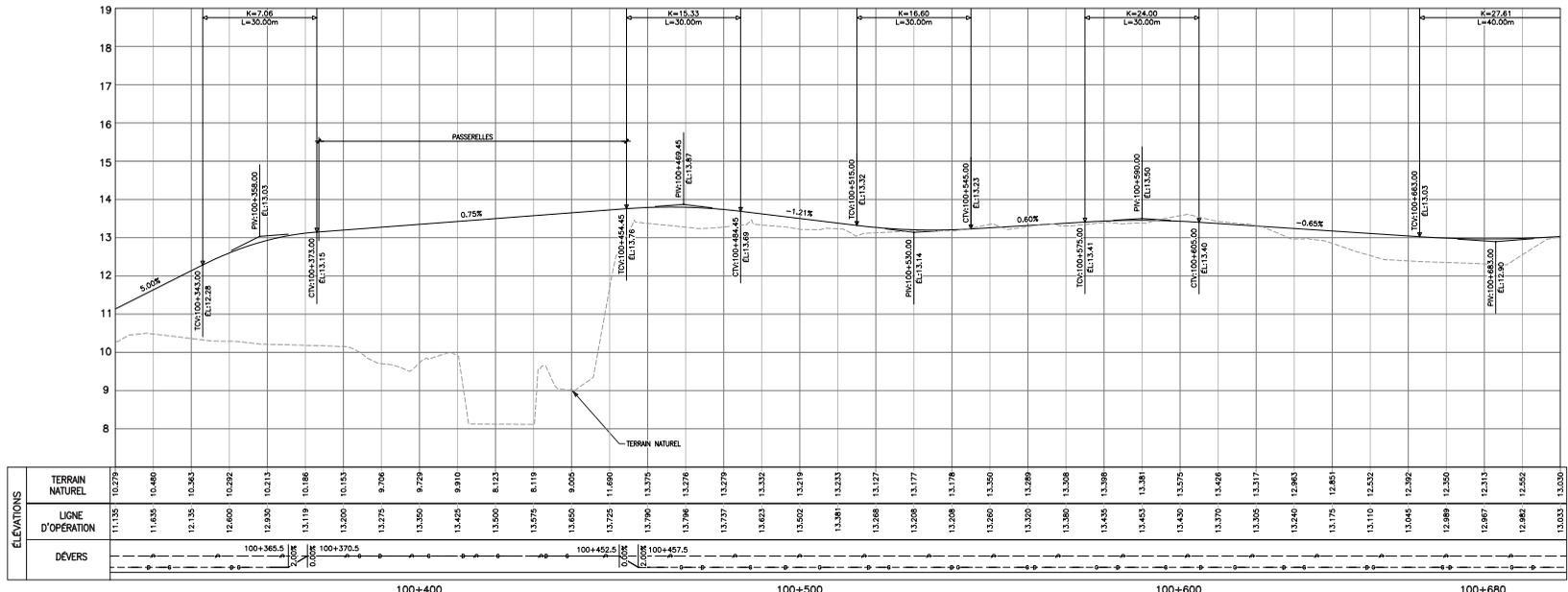
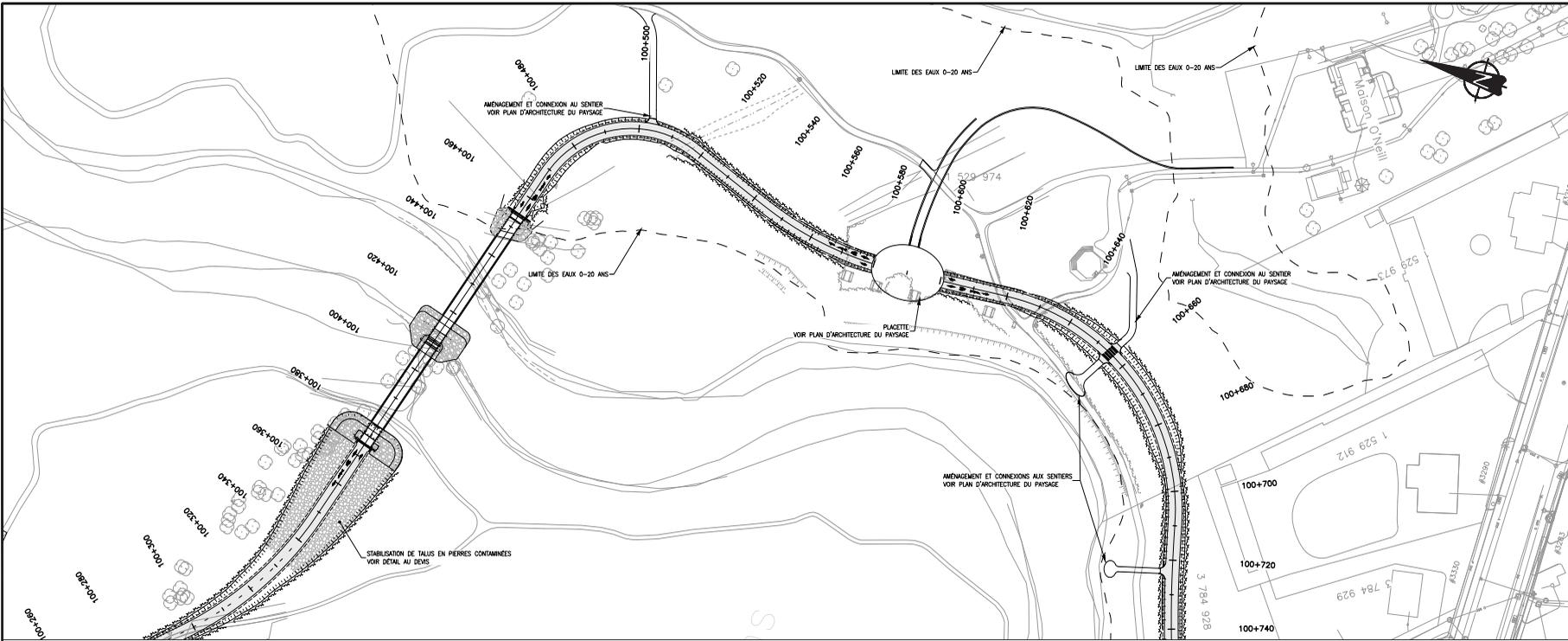
NATURE DU PLAN
**PLAN ET PROFIL
CH.: 100+044 À 100+340**

ÉMISSION - REVISIONS			
N°	OBJET	PAR	DATE
PA	PRÉLIMINAIRE (A03)	MEP	2018-10-19
PB	PRÉLIMINAIRE (A03) REV.01	MEP	2019-02-19
PC	PRÉLIMINAIRE (A03) REV.02	MEP	2019-04-17
PD	POUR DEMANDE DE DÉROGATION	MEP	2019-05-15

ÉCHELLE HO: 1/500
VERT. 1/50 DATE 2019-10-19

FICHER 817386-001-00-000-008.dwg APPEL D'OFFRE XXXXX

PROJET POA180555 6 9



ELEVATIONS	TERRAIN NATUREL	LIGNE D'OPÉRATION	DÉVERS
11.135	10.279	11.135	100+365.5
11.635	10.480	11.635	100+370.5
12.135	10.845	12.135	100+375.5
12.600	10.992	12.600	100+380.5
12.930	10.913	12.930	100+385.5
13.119	10.886	13.119	100+390.5
13.200	10.853	13.200	100+395.5
13.275	9.706	13.275	100+400.5
13.350	9.729	13.350	100+405.5
13.425	9.910	13.425	100+410.5
13.500	8.123	13.500	100+415.5
13.575	8.119	13.575	100+420.5
13.650	9.005	13.650	100+425.5
13.725	11.690	13.725	100+430.5
13.790	13.375	13.790	100+435.5
13.796	13.276	13.796	100+440.5
13.737	13.279	13.737	100+445.5
13.623	13.330	13.623	100+450.5
13.502	13.219	13.502	100+455.5
13.381	13.233	13.381	100+460.5
13.268	13.127	13.268	100+465.5
13.208	13.177	13.208	100+470.5
13.208	13.178	13.208	100+475.5
13.260	13.300	13.260	100+480.5
13.320	13.289	13.320	100+485.5
13.390	13.308	13.390	100+490.5
13.435	13.398	13.435	100+495.5
13.463	13.381	13.463	100+500.5
13.420	13.679	13.420	100+505.5
13.370	13.608	13.370	100+510.5
13.305	13.317	13.305	100+515.5
13.240	12.863	13.240	100+520.5
13.175	12.851	13.175	100+525.5
13.110	12.532	13.110	100+530.5
13.045	12.292	13.045	100+535.5
12.989	12.350	12.989	100+540.5
12.867	12.213	12.867	100+545.5
12.882	12.502	12.882	100+550.5
13.033	13.030	13.033	100+555.5

VILLE DE QUÉBEC
l'impact d'Amérique

ARRONDISSEMENT
LES RIVIÈRES

PROJET
PASSERELLE ET PISTE CYCLO-PÉTONNE DANS LE PARC DES SAULES POA180555

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
responsable : MARC CÔTE, ing. / BÉATRICE BOUQUENEL, ing.
environnement : MARIE-ÈVE HUBERT

STRUCTURE
SNC-LAVALLIN
responsable : NICOLAS TARDIEU, ing. / PIERRE JOHARI, ing.
détailé par : JONATHAN CÔTE, ing. / YVAN MELLETTE, ing.

GÉOTECHNIQUE
LABO S.M. INC.
responsable : MARIE HUBERT, ing.

CONTRÔLE
SNC-LAVALLIN
responsable : LAURENT DUMONT-GARON, ing. / MARIE-ÈVE HUBERT, ing.
détailé par : JULIE HÉVEY, ing. / JEAN-MICHEL SAMSON, ing.

ARCHITECTURE DE PAYSAGE
SERVICE DE LA MAINTIENNE ET DE L'ENVIRONNEMENT
responsable : ANNE-ÉLOÏSE GÉLIN
détailé par : ÉLOÏSE HÉVEY

ARCHITECTURE DE PAYSAGE
DSD DESIGN
responsable : CLAUDE LACHANCE / CHANTAL BÉDARD
détailé par : CATHERINE COULLAND

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

SNC-LAVALLIN
Sncm SNC-LAVALLIN inc.
500, boulevard de la Grande Vallée, 300, Québec (Québec), Québec G1R 5E2
Téléphone (418) 871-3333, Télécopieur (418) 871-9200

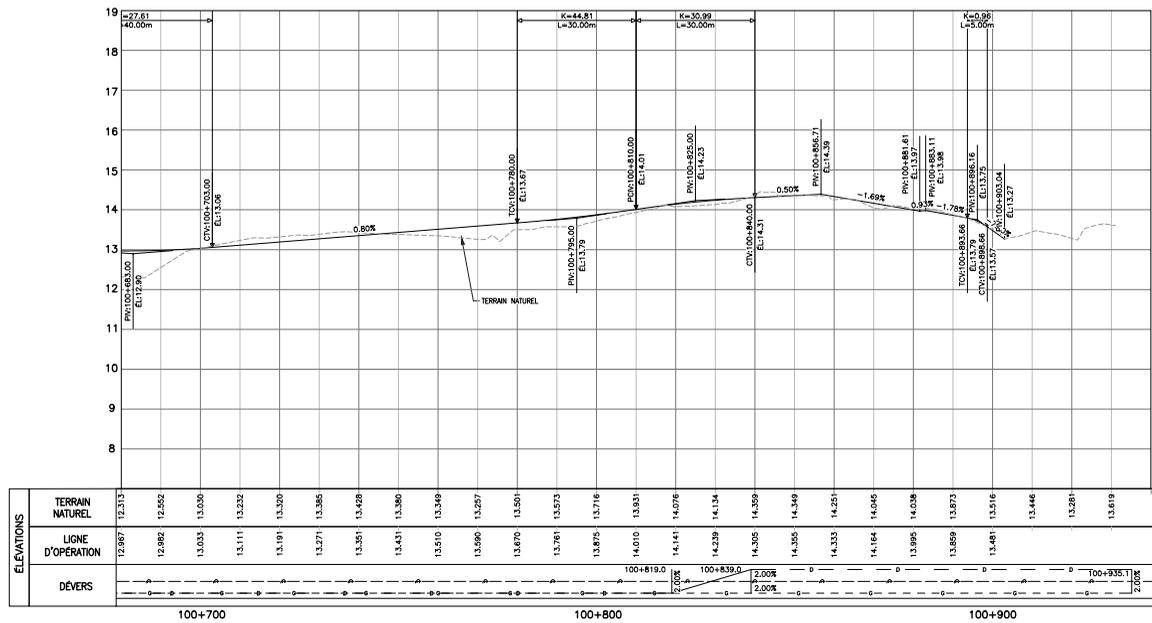
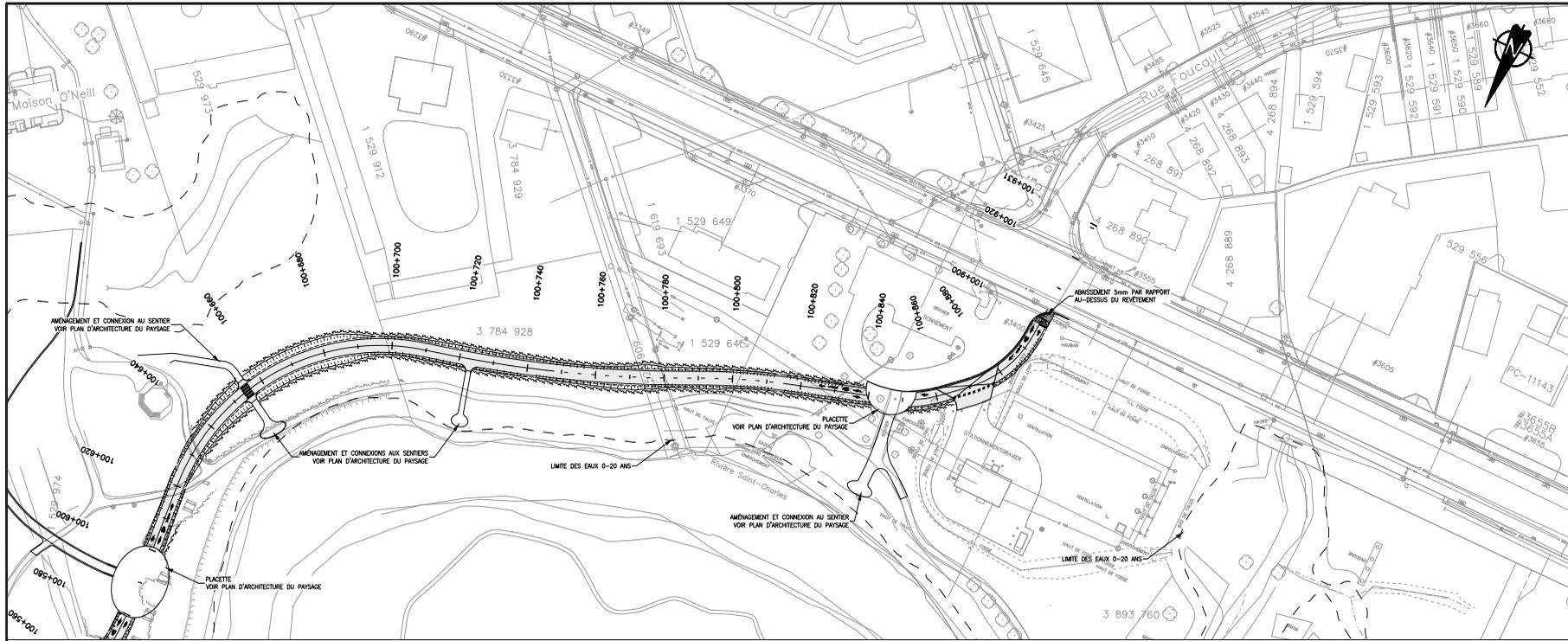
L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



NATURE DU PLAN
**PLAN ET PROFIL
CH.: 100+340 À 100+700**

ÉMISSION - REVISIONS			
N°	OBJET	PAR	DATE
PA	PRÉLIMINAIRE (40%)	SMC	2018-10-19
PS	PRÉLIMINAIRE (40%) REV.01	SMC	2019-02-19
PC	PRÉLIMINAIRE (40%) REV.02	SMC	2019-04-17
PD	POUR DEMANDE DE DÉGRADATION	SMC	2019-05-15

ÉCHELLE	HOR. 1:500	VERT. 1:50	DATE	2018-10-19
FICHER	817396-001-00-000-008.dwg	APPEL D'OFFRE	XXXXXX	
PROJET	POA180555		7	9





ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

PROJET
PASSERELLE ET PISTE CYCLO-PÉTONNIÈRE DANS LE PARC DES SAULES POA180555

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
responsable : MARC CÔTE, ing. / BÉATRICE BOUQUENEL, ing.
environnement : MARIE-FRÉDÉRIQUE

STRUCTURE
SNC-LAVALLIN
responsable : NICOLAS TARDIEU, ing. / PIERRE JOHARI, ing.
dessiné par : JONATHAN CYR, ing. / YVAN BELLETTÉ, ing.

GÉOTECHNIQUE
LABO SLM INC.
responsable : JAMES MONTU, ing.

SNC-LAVALLIN
responsable : LAURENT DUMONT-SAMSON, ing. / MARIE-ÉLÈNE
dessiné par : JULIE HÉVEY, ing. / JEAN-MICHEL SAMSON, ing.

ARCHITECTURE DE PAYSAGE
SERVICE DE LA PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT
responsable : ANNE-ÉLÈNE GÉRARD
dessiné par : ÉLODIE HÉVEY

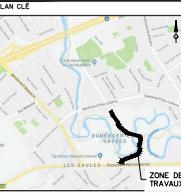
ARCHITECTURE DE PAYSAGE
3D0 DESIGN
responsable : CLAUDE LACHANCE / CHANTAL BÉDARD
dessiné par : CATHERINE COUILLAND

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION



© 2018 SNC-LAVALLIN Inc.
500, rue des Greniers, bur. 300, Québec (Québec), Canada G3K 2E2
Téléphone (418) 821-8222, Télécopieur (418) 821-9200

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



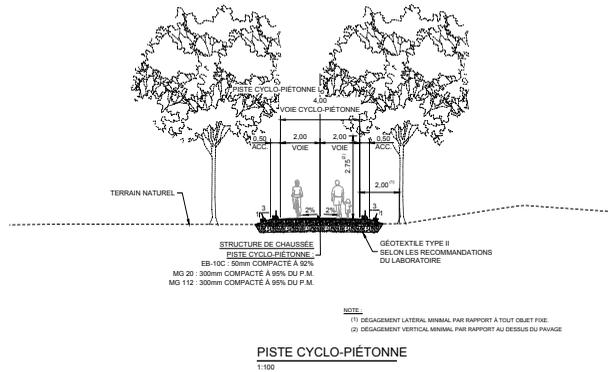
PLAN CLE
ZONE DE TRAVAUX



NATURE DU PLAN
PLAN ET PROFIL
CH.: 100+700 À 100+905

ÉMISSION - REVISIONS			
N°	OBJET	PAR	DATE
PA	PRÉLIMINAIRE (A01)	MSC	2018-10-19
PB	PRÉLIMINAIRE (A02) REV.01	MSC	2019-02-19
PC	PRÉLIMINAIRE (A03) REV.02	MSC	2019-04-17
PD	POUR DEMANDE DE DÉGRADATION	MSC	2019-05-15

ÉCHELLE	HOR. 1:500	DATE	2018-10-19
	VERT. 1:50		
FICHER	817386-001-00-004-008.dwg	APPEL D'OFFRE	XXXXXX
PROJET	POA180555		8



NOTE:
 (1) DÉGAGEMENT LATÉRAL MINIMAL PAR RAPPORT À TOUT OBJET FIXE.
 (2) DÉGAGEMENT VERTICAL MINIMAL PAR RAPPORT AU DESSUS DU PAVAGE.

PISTE CYCLO-PIÉTONNE
 1:100

PISTE CYCLO-PIÉTONNE		Caractéristiques	
Identification	Chaînage	Coordonnées	
①	DR= 100+000,00	X= 242771,236 Y= 5186112,770	G= 147° 37' 12" R= 300,00 Tg= 20,44
	TC= 100+028,54	X= 242786,520 Y= 5186088,568	G= 147° 37' 12" Lc= 40,86 Tg= 7° 48' 12" G= 150° 25' 24"
②	PI= 100+049,00	X= 242805,987 Y= 5186052,782	G= 150° 25' 24" R= 99,99 Tg= 8,47
	CT= 100+069,40	X= 242806,071 Y= 5186052,598	G= 150° 25' 24" Lc= 16,90 Tg= 9° 41' 4" G= 145° 44' 20"
③	TC= 100+086,60	X= 242814,363 Y= 5186037,894	G= 145° 44' 20" R= 34,99 Tg= 11,60
	PI= 100+078,07	X= 242809,594 Y= 5186044,895	G= 145° 44' 20" Lc= 22,22 Tg= 36° 22' 42"
④	CT= 100+086,50	X= 242871,254 Y= 5185942,245	G= 182° 7' 1" R= 50,98 Tg= 8,27
	TC= 100+176,83	X= 242865,217 Y= 5185983,236	G= 145° 44' 20" Lc= 13,99 Tg= 22° 50' 11"
⑤	PI= 100+188,33	X= 242871,254 Y= 5185942,245	G= 182° 7' 1" R= 34,98 Tg= 7,59
	CT= 100+199,05	X= 242871,263 Y= 5185942,217	G= 182° 7' 1" Lc= 39,74 Tg= 65° 2' 47"
⑥	TC= 100+199,05	X= 242871,263 Y= 5185942,217	G= 182° 7' 1" Lc= 39,74 Tg= 65° 2' 47"
	PI= 100+221,40	X= 242890,328 Y= 5185909,763	G= 117° 1' 14" R= 34,98 Tg= 7,59
⑦	CT= 100+238,82	X= 242890,328 Y= 5185909,763	G= 117° 1' 14" Lc= 13,99 Tg= 22° 50' 11"
	TC= 100+238,83	X= 242890,328 Y= 5185909,763	G= 117° 1' 14" Lc= 13,99 Tg= 22° 50' 11"
⑧	PI= 100+245,92	X= 242901,218 Y= 5185901,109	G= 139° 58' 25" R= 50,98 Tg= 8,27
	CT= 100+252,82	X= 242901,223 Y= 5185901,104	G= 139° 58' 25" Lc= 16,42 Tg= 18° 48' 38" G= 123° 7' 46"
⑨	TC= 100+269,25	X= 242913,473 Y= 5185890,252	G= 123° 7' 46" R= 99,99 Tg= 12,60
	PI= 100+269,26	X= 242913,478 Y= 5185890,249	G= 123° 7' 46" Lc= 25,06 Tg= 14° 21' 36"
⑩	CT= 100+281,86	X= 242924,025 Y= 5185883,540	G= 137° 29' 23" R= 99,99 Tg= 27,93
	TC= 100+294,32	X= 242932,536 Y= 5185874,081	G= 137° 29' 23" Lc= 54,47 Tg= 11° 12' 11" G= 108° 16' 46"
⑪	PI= 100+322,25	X= 242932,540 Y= 5185874,077	G= 137° 29' 23" Lc= 54,47 Tg= 11° 12' 11" G= 108° 16' 46"
	CT= 100+348,79	X= 242978,319 Y= 5185845,661	G= 108° 16' 46" R= 29,99 Tg= 32,35
⑫	TC= 100+468,51	X= 243093,141 Y= 5185812,100	G= 108° 16' 46" Lc= 49,38 Tg= 84° 30' 4"
	PI= 100+500,86	X= 243124,194 Y= 5185803,032	G= 207° 36' 50" R= 100,00 Tg= 22,40
⑬	CT= 100+517,89	X= 243103,914 Y= 5185794,122	G= 207° 36' 50" Lc= 44,08 Tg= 20° 16' 14" G= 179° 21' 40"
	TC= 100+543,14	X= 243098,027 Y= 5185798,150	G= 179° 21' 40" R= 62,50 Tg= 53,65
⑭	PI= 100+565,54	X= 243098,027 Y= 5185798,150	G= 179° 21' 40" Lc= 44,08 Tg= 20° 16' 14" G= 179° 21' 40"
	CT= 100+587,22	X= 243077,839 Y= 5185705,826	G= 179° 21' 40" R= 62,50 Tg= 53,65
⑮	TC= 100+620,16	X= 243100,503 Y= 5185672,988	G= 179° 21' 40" Lc= 89,29 Tg= 82° 53' 48"
	PI= 100+673,81	X= 243104,842 Y= 5185619,512	G= 250° 49' 4" R= 350,00 Tg= 35,15
⑯	CT= 100+709,28	X= 243055,841 Y= 5185606,306	G= 250° 49' 4" Lc= 70,07 Tg= 250° 49' 4"
	TC= 100+715,45	X= 243046,837 Y= 5185604,781	G= 250° 49' 4" R= 35,15 Tg= 250° 49' 4"
⑰	PI= 100+750,60	X= 243012,765 Y= 5185590,129	G= 11° 28' 18" R= 244° 18' 48" Tg= 14,14
	CT= 100+785,52	X= 242981,094 Y= 5185580,673	G= 244° 18' 48" Lc= 28,24 Tg= 8° 5' 28" G= 252° 22' 14"
⑱	TC= 100+789,89	X= 242977,163 Y= 5185578,979	G= 244° 18' 48" R= 200,00 Tg= 16,14
	PI= 100+804,03	X= 242964,420 Y= 5185572,841	G= 244° 18' 48" Lc= 25,16 Tg= 49° 2' 34" G= 228° 12' 0"
⑲	CT= 100+816,13	X= 242950,940 Y= 5185568,558	G= 228° 12' 0" R= 32,00 Tg= 13,27
	TC= 100+846,06	X= 242924,318 Y= 5185560,098	G= 252° 22' 14" R= 37,00 Tg= 7,92
⑳	PI= 100+853,98	X= 242916,768 Y= 5185557,698	G= 252° 22' 14" Lc= 15,61 Tg= 49° 2' 34" G= 228° 12' 0"
	CT= 100+861,67	X= 242910,862 Y= 5185552,418	G= 228° 12' 0" R= 32,00 Tg= 13,27
㉑	TC= 100+869,48	X= 242905,040 Y= 5185547,213	G= 228° 12' 0" Lc= 25,16 Tg= 49° 2' 34" G= 183° 9' 33"
	PI= 100+882,75	X= 242895,149 Y= 5185538,369	G= 183° 9' 33" R= 242894,418 Y= 5185535,121
㉒	CT= 100+894,64	X= 242894,418 Y= 5185535,121	G= 183° 9' 33" R= 242892,410 Y= 5185488,745
	FR= 100+931,07	X= 242892,410 Y= 5185488,745	G= 183° 9' 33"

Facteur combiné moyen: 1,000000

ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

PROJET
PASSERELLE ET PISTE CYCLO-PIÉTONNE DANS LE PARC DES SAULES POA180555

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
 responsable : MARCO GOTTI, Ing. / BILLARME BOUVEREAU, Ing.
 accompagnement : MARIE-ÈVE HÉPNER

STRUCTURE
SNC-LAVALIN
 responsable : NICOLAS TUNNEY, Ing. / PIERRE JOHARI, Ing.
 assisté par : JONATHAN CYR, Ing. / YVAN MLETTE, Ing.

GÉOTECHNIQUE
LABO SIA INC.
 responsable : GIANNE MINOVI, Ing.

CIVIL
SNC-LAVALIN
 responsable : LAURENT DUMONT-SARNOY, Ing. P. / MARIE-ÈVE HÉPNER, Ing.

ARCHITECTURE DE PAYSAGE
SERIE ET LA FABRICATION DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ÉQUIPEMENT
 responsable : ANNE-ÉLÈNE GÉREAU
 assisté par : VÉRONIQUE MEYER

ARCHITECTURE DE PAYSAGE
DDO DESIGN
 responsable : CLAUDE LACHANCE / CHANTAL MÉDARD
 assisté par : CATHERINE COULLAND

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION

SNC-LAVALIN
 Groupement SNC-LAVALIN Inc.
 500, rue de la Couronne, 300, Québec (Québec), Canada G1R 5K2
 Téléphone (418) 521-2000, Télécopieur (418) 521-9000

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

PLAN C2E

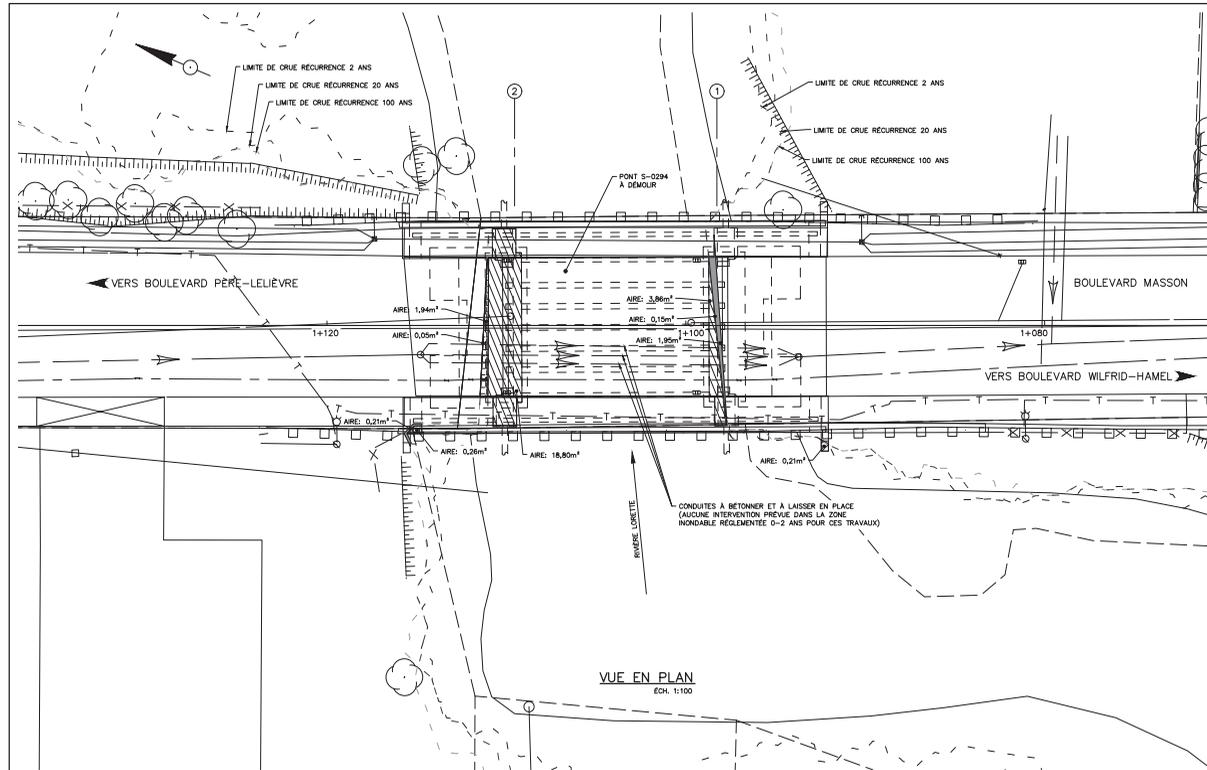
NATURE DU PLAN
SECTION TYPIQUE ET TABLEAU DE GÉOMÉTRIE

ÉMISSION - REVISIONS			
N°	OBJET	PAR	DATE
PA	PRÉLIMINAIRE (403)	PAW	2018-10-19
PI	PRÉLIMINAIRE (403) REV.01	PAW	2018-02-19
PC	PRÉLIMINAIRE (403) REV.02	PAW	2018-04-17
PD	POUR DEMANDE DE DÉROGATION	PAW	2018-02-15

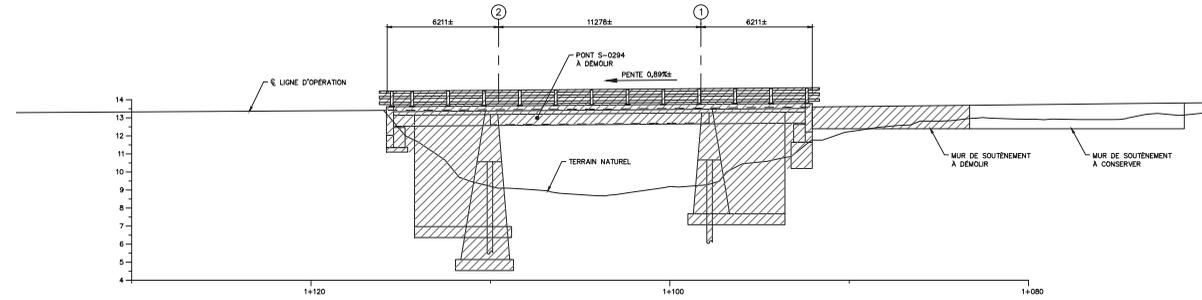
ÉCHELLE HOR. 1: INDICÉE DATE 2018-10-19
 VERT. XXXXX

FICHE 18738-001-00-001.dwg **APPR. DIFFUSE** XXXXX

PROJET POA180555 9



VUE EN PLAN
ECH. 1:100



VUE EN ÉLÉVATION
ECH. 1:100

LÉGENDE SPÉCIFIQUE

- EMPÊCHEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPÊCHEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- EMPÊCHEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 20-100 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 2 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 100 ANS

EMPIÈTEMENT EN ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE

RÉCURRENCE	EMPIÈTEMENT PERMANENT (m ²)	EMPIÈTEMENT TEMPORAIRE (m ²)
0-2 ANS	23,87	0,00
2-20 ANS	2,35	0,00
20-100 ANS	2,21	0,00

- NOTES**
- LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
 - LES CHANGÈRES, LES COORDONNÉES ET LES ÉLÉVATIONS SONT EN MÈTRES.
 - LES DIMENSIONS ET LES ÉLÉVATIONS INDICUÉES SUR CHAQUE DES FEUILLETS DE PLANS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES SI LES DIMENSIONS DES OUVRAGES EXISTANTS L'EXIGENT.
 - L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS RÉELLES AVANT FABRICATION.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT LOCALISER TOUTS LES SERVICES PUBLICS AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

LÉGENDE :
 EXISTANT VU
 EXISTANT CACHÉ



ÉLÉVATION AMONT

VILLE DE QUÉBEC
 ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES
 PROJET
PONT DE L'ACCUEIL
 CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT

GESTION DU PROJET
 SERVICE DE L'INGÉNIEUR
 responsable : MARC CÔTE

GESTION DU PROJET
 SERVICE DE LA GESTION DES IMMEUBLES
 responsable : -

CONTRÔLES D'ART
 MARC CÔTE ET YVON CIMA
 responsable : CAROLLE GELINAS
 André par : SEMSTEN OUELLET

CONTRÔLES D'ART
 CIMA
 responsable : FRANÇOIS PARADIS
 André par : MARCA LEE BOWEN

ÉLECTRICITÉ
 CONSULTANT
 responsable : -
 André par : -

ARRETEAGE
 SERVICE DE L'INGÉNIEUR
 responsable : -
 André par : -

GÉOMÈTRE
 MESUREMENT DU TERRITOIRE, DIVISION DU TRANSPORT
 responsable : -
 André par : -

GÉOTECHNIQUE
 CONSULTANT
 responsable : -
 André par : -

CIMA
 CONSULTANT
 responsable : -
 André par : -

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



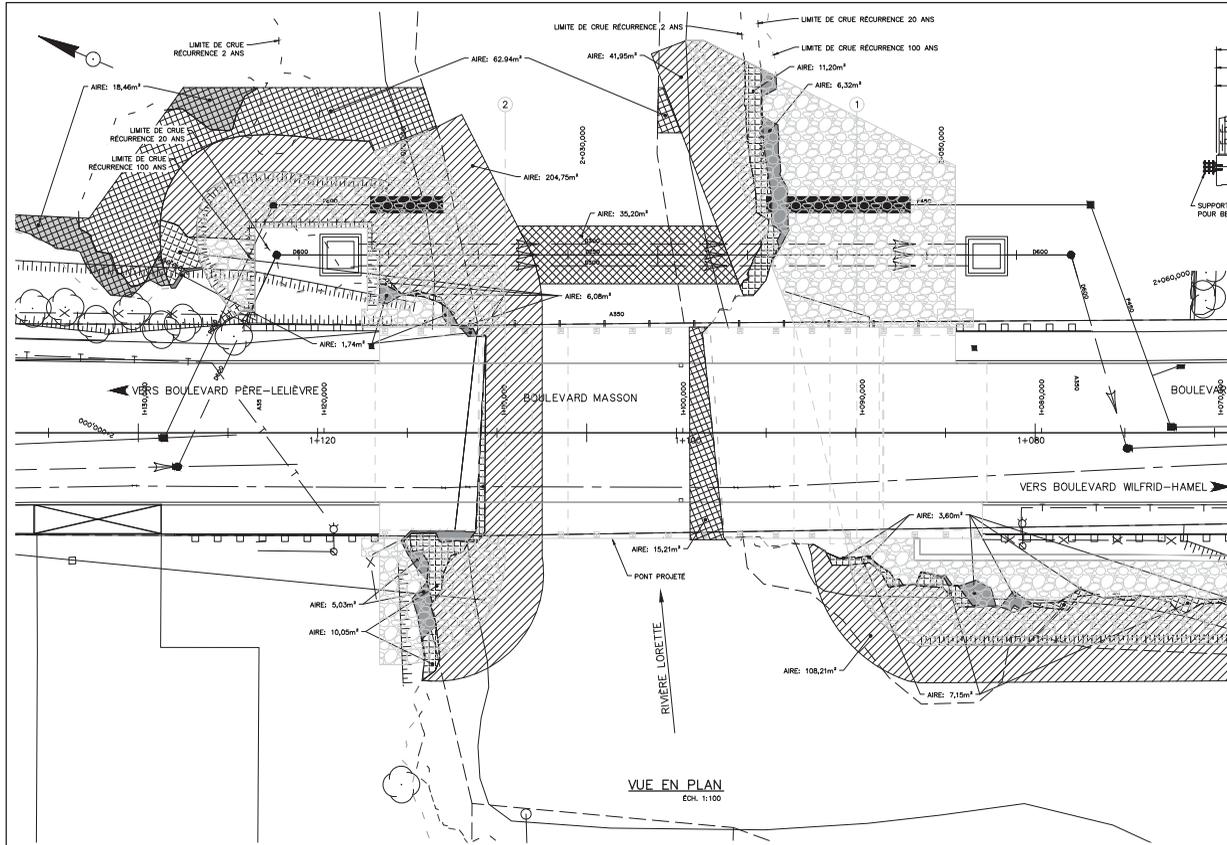
NATURE DU PLAN
 OUVRAGES D'ART S0294
 EMPRIÈTEMENTS EXISTANTS
 ZONES INONDABLES

ÉMISSION - REVISIONS

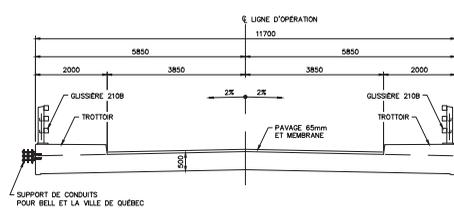
NO	CHANGÈMENT	FAIT	DATE
01	POUR DÉGAGEMENT	<input checked="" type="checkbox"/>	2008-09-09

CARNET DE RELEVÉ

ÉCHELLE	INDIQUÉE	DATE	2008-04-10
FOUR	PLAN	POA160986	1p



VUE EN PLAN
ECH. 1:100



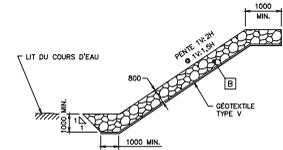
COUPE TRANSVERSALE
ECH. 1:50

LÉGENDE SPÉCIFIQUE

- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 20-100 ANS
- EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 2 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 100 ANS

EMPIÈTEMENT EN ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE

RÉCURRENCE	EMPIÈTEMENT PERMANENT (m²)	EMPIÈTEMENT TEMPORAIRE (m²)
0-2 ANS	354,91	98,14
2-20 ANS	34,48	18,48
20-100 ANS	16,69	0,00



COUPE TYPE DU REVÊTEMENT
NON À L'ÉCHELLE

NOTES

- LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
- LES CHANGÈS, LES COORDONNÉES ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRES.
- LES DIMENSIONS ET LES ÉLEVATIONS INDICÉES SUR CHACUN DES FEUILLETS DE PLANS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES SI LES DIMENSIONS DES OUVRAGES EXISTANTS L'EXIGENT.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS RÉELLES AVANT FABRICATION.
- L'ENTREPRENEUR DOIT LOCALISER TOUS LES SERVICES PUBLICS AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

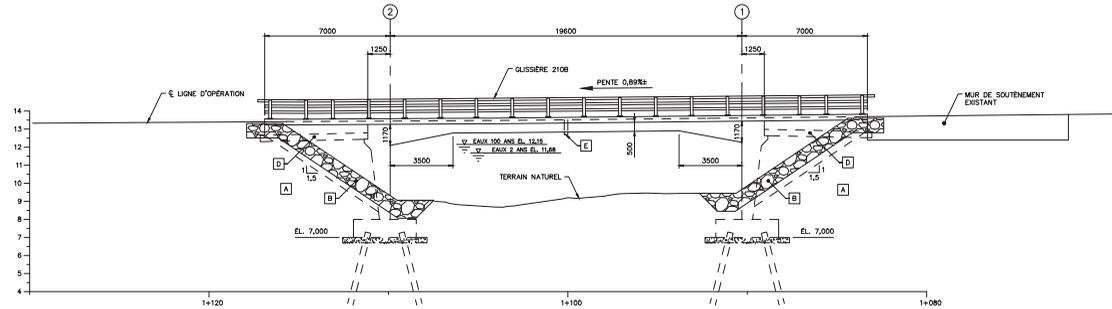
LÉGENDE

- REMBLAI
- REVÊTEMENT EN PIERRES DE CALIBRE 300-500 mm AVEC GÉOTEXTILE TYPE V
- DALLE DE TRANSITION
- DRAIN
- PROJETÉ VU
- PROJETÉ CACHÉ

ÉLEVATIONS DES NIVEAUX D'EAU

PÉRIODE DE RETOUR (années)	2	100
ÉLEVATION DU NIVEAU D'EAU (m)	11,68	12,15

LES ÉLEVATIONS D'EAU DE CE TABLEAU CORRESPONDENT À L'ÉCOULEMENT NORMAL LORSQUE L'OUVRAGE SONT EN SERVICE. LA PRÉSENCE D'OUVRAGES TEMPORAIRES TELS QUE RIGIDES, BARRICADES, ÉTAMPEMENTS, ETC. PEUT CAUSER UN REHAUSSEMENT DE CES ÉLEVATIONS QU'IL FAUT ÉVALUER LE CAS ÉCHÉANT.



VUE EN ÉLEVATION (AMONT)
ECH. 1:100

VILLE DE QUÉBEC

ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

PROJET: PONT DE L'ACCUEIL - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT

GESTION DU PROJET: SERVICE DE L'INGÉNIEUR RESPONSABLE: MARCO COSTE

GESTION DU PROJET: SERVICE DE LA GESTION DES IMMOBILES RESPONSABLE: ...

CONTRÔLES D'ART: CIMA RESPONSABLE: FRANCIS PARADIS

ELECTRICITÉ CONSULTANT: ...

ARRESTAGE SERVICE DE L'INGÉNIEUR RESPONSABLE: ...

GÉOMÈTRE ADJUDICATAIRE DU TERRITOIRE, DIVISION DU TRANSPORT RESPONSABLE: ...

GÉOTECHNIQUE CONSULTANT: ...

CIMA

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

NATURE DU PLAN: OUVRAGES D'ART S0294 EMPIÈTEMENTS PROJÉTÉS ZONES INONDABLES

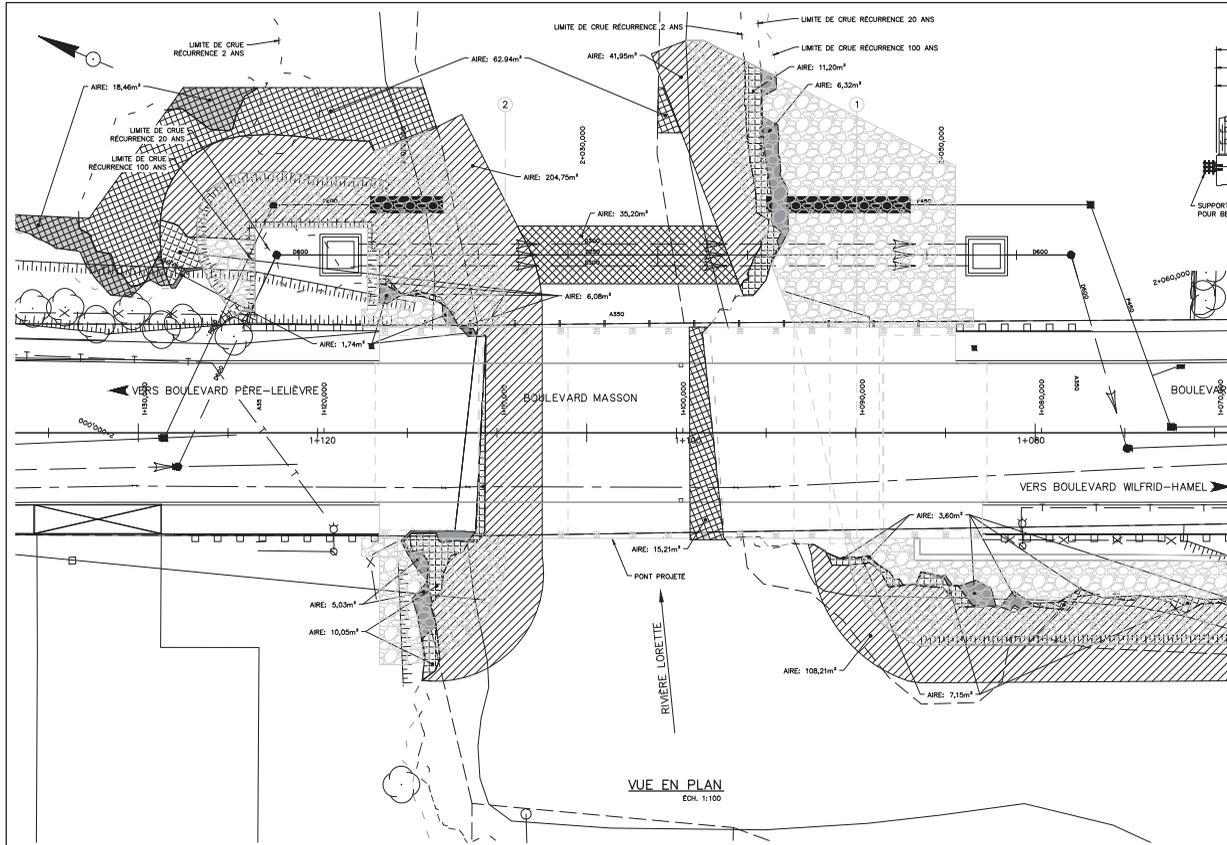
ÉMISSION - REVISIONS

NO	CHANGÈS	FAIT	DATE
01	POUR DÉROGATION		2008-09-09

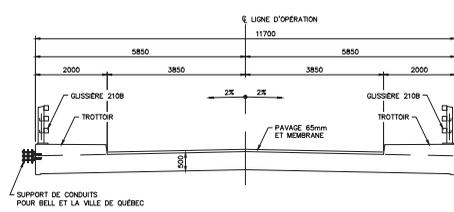
CARNET DE RELÈVE

ÉCHELLE: INDICÉE DATE: 2008-04-10

FONDEUR: PLAN: POA160986 2p



VUE EN PLAN
ECH. 1:100



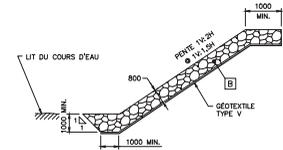
COUPE TRANSVERSALE
ECH. 1:50

LÉGENDE SPÉCIFIQUE

- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 20-100 ANS
- EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 2 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 100 ANS

EMPIÈTEMENT EN ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE

RÉCURRENCE	EMPIÈTEMENT PERMANENT (m²)	EMPIÈTEMENT TEMPORAIRE (m²)
0-2 ANS	354,91	98,14
2-20 ANS	34,48	18,48
20-100 ANS	16,69	0,00



COUPE TYPE DU REVÊTEMENT
NON À L'ÉCHELLE

NOTES

- LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
- LES CHANGÈS, LES COORDONNÉES ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRES.
- LES DIMENSIONS ET LES ÉLEVATIONS INDICÉES SUR CHAQUE DES FEUILLETS DE PLANS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES SI LES DIMENSIONS DES OUVRAGES EXISTANTS L'EXIGENT.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS RÉELLES AVANT FABRICATION.
- L'ENTREPRENEUR DOIT LOCALISER TOUS LES SERVICES PUBLICS AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

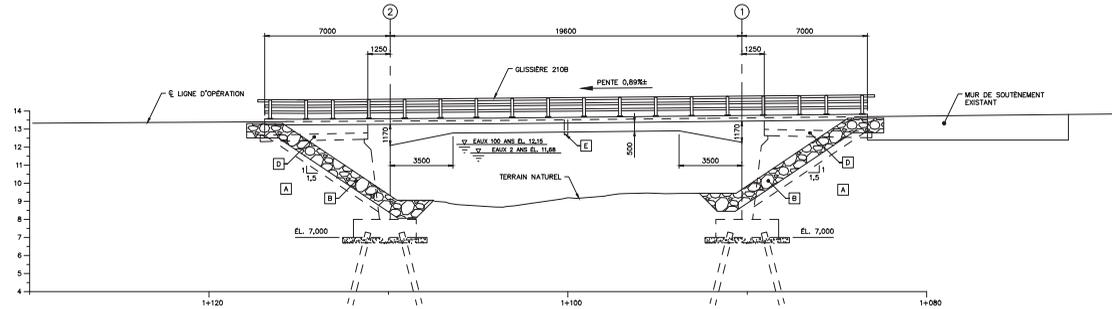
LÉGENDE

- REMBLAI
- REVÊTEMENT EN PIERRES DE CALIBRE 300-500 mm AVEC GÉOTEXTILE TYPE V
- DALLE DE TRANSITION
- DRAIN
- PROJETÉ VU
- PROJETÉ CACHÉ

ÉLEVATIONS DES NIVEAUX D'EAU

PÉRIODE DE RETOUR (années)	2	100
ÉLEVATION DU NIVEAU D'EAU (m)	11,68	12,15

LES ÉLEVATIONS D'EAU DE CE TABLEAU CORRESPONDENT À L'ÉCOULEMENT NORMAL LORSQUE L'OUVRAGE SONT EN SERVICE. LA PRÉSENCE D'OUVRAGES TEMPORAIRES TELS QUE RIGIDES, BARRICADES, ÉTAMPEMENTS, ETC. PEUT CAUSER UN HAUSSEMENT DE CES ÉLEVATIONS QU'IL FAUT ÉVALUER LE CAS ÉCHÉANT.



VUE EN ÉLEVATION (AMONT)
ECH. 1:100



ARRONDISSEMENT
LES RIVIÈRES

PROJET
PONT DE L'ACCUEIL
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
RESPONSABLE : MARCO COSTE

GESTION DU PROJET
SERVICE DE LA GESTION DES IMMOBILIS
RESPONSABLE : ...

CONTRÔLEUR QUALITÉ ET VÉRIF
CMAA
RESPONSABLE : CAROLLE GELINAS
Aide par : SEMSTEN OUELLET

CONTRÔLEUR QUALITÉ
CMAA
RESPONSABLE : FRANÇOIS PARADIS
Aide par : MARICA LEE BOWEN

ELECTRICITÉ
CONSULTANT
RESPONSABLE : ...
Aide par : ...

APPRENTISSAGE
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
RESPONSABLE : ...
Aide par : ...

GÉOMÈTRE
ARRONDISSEMENT DU TERRITOIRE, DIVISION DU TRANSPORT
RESPONSABLE : ...
Aide par : ...

GÉOTECHNIQUE
CONSULTANT
RESPONSABLE : ...
Aide par : ...

CMAA
CONSTRUCTION MANAGEMENT ASSOCIATES INC.
1000 BOULEVARD DE LA GUERRE, SUITE 100
QUÉBEC, QUÉBEC H2W 1R6
TÉLÉPHONE : 514 399-1111
FAX : 514 399-1112
WWW.CMAA.COM

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

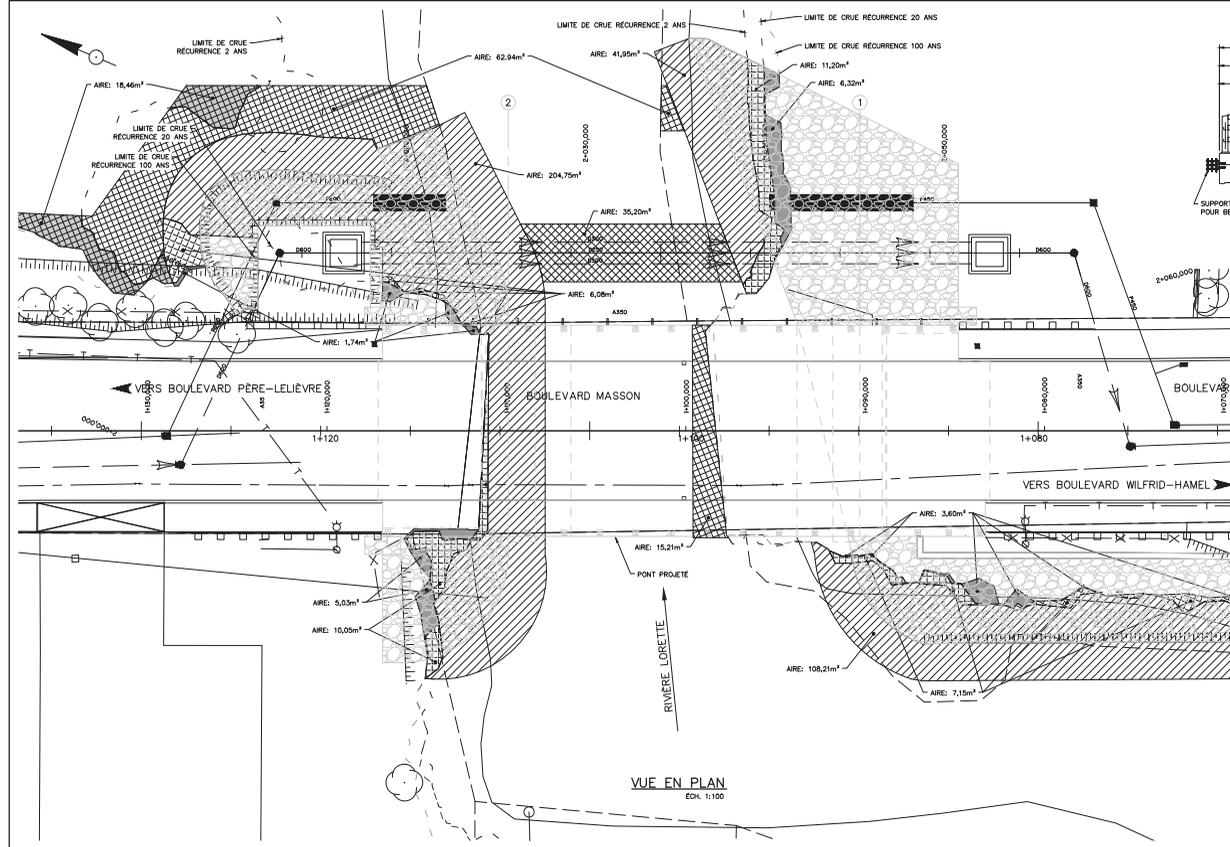


NATURE DU PLAN
OUVRAGES D'ART SO294
EMPIÈTEMENTS PROJÉTÉS
ZONES INONDABLES

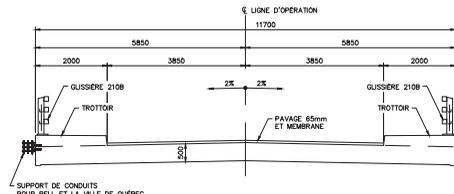
ÉMISSION - RÉVISIONS

NO	CHANGÈS	FAIT	DATE
01	POUR DÉROGATION		2008-09-09

CARNET DE RELÈVE
NO
ÉCHELLE
INDIQUÉE
FOUNDER
PLAN
POA160986
2p
2p



VUE EN PLAN
ECH. 1:100

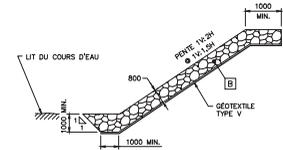


COUPE TRANSVERSALE
ECH. 1:50

LÉGENDE SPÉCIFIQUE

- [Hatched pattern] EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- [Cross-hatched pattern] EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- [Diagonal lines] EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 20-100 ANS
- [Dotted pattern] EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- [Diagonal lines] EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 2 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 100 ANS

EMPÎTEMENT EN ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE		
RÉCURRENCE	EMPÎTEMENT PERMANENT (m²)	EMPÎTEMENT TEMPORAIRE (m²)
0-2 ANS	354,91	98,14
2-20 ANS	34,48	18,48
20-100 ANS	16,69	0,00



COUPE TYPE DU REVÊTEMENT
NON À L'ÉCHELLE

NOTES

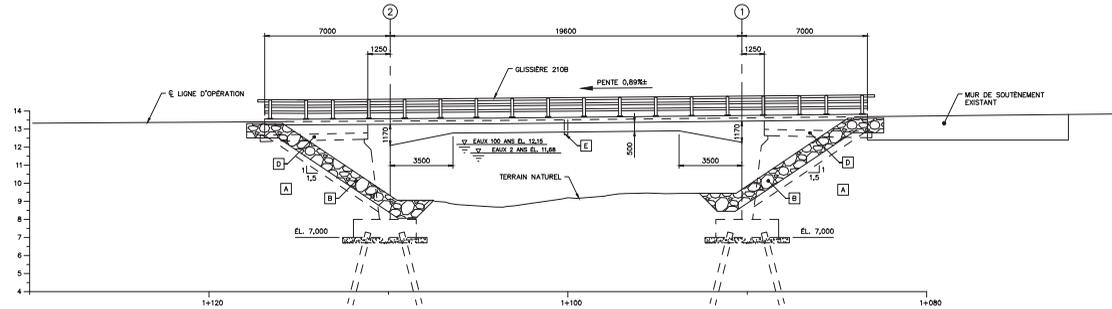
- LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
- LES CHANGÈS, LES COORDONNÉES ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRES.
- LES DIMENSIONS ET LES ÉLEVATIONS INDICÉES SUR CHACUN DES FEUILLETS DE PLANS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES SI LES DIMENSIONS DES OUVRAGES EXISTANTS L'EXIGENT.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS RÉELLES AVANT FABRICATION.
- L'ENTREPRENEUR DOIT LOCALISER TOUS LES SERVICES PUBLICS AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

LÉGENDE

- [A] REMBLAI
- [B] REVÊTEMENT EN PIERRES DE CALIBRE 300-500 mm AVEC GÉO-TEXTILE TYPE V
- [C] DALLE DE TRANSITION
- [D] DRAIN
- PROJETÉ VU
- PROJETÉ CACHÉ

ÉLEVATIONS DES NIVEAUX D'EAU		
PÉRIODE DE RETOUR (années)	2	100
ÉLEVATION DU NIVEAU D'EAU (m)	11,68	12,15

LES ÉLEVATIONS D'EAU DE CE TABLEAU CORRESPONDENT À L'ÉCOULEMENT NORMAL LORSQUE L'OUVRAGE SONT EN SERVICE. LA PRÉSENCE D'OUVRAGES TEMPORAIRES TELS QUE RIGUES, BARRICADES, ÉTAMPEMENTS, ETC., PEUT CAUSER UN REHAUSSEMENT DE CES ÉLEVATIONS QU'IL FAUT ÉVALUER LE CAS ÉCHÉANT.



VUE EN ÉLEVATION (AMONT)
ECH. 1:100

VILLE DE QUÉBEC

ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

PROJET: PONT DE L'ACCUEIL - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT

GESTION DU PROJET: SERVICE DE L'INGÉNIEUR RESPONSABLE: MARCO COSTE

GESTION DU PROJET: SERVICE DE LA GESTION DES IMMOBILES RESPONSABLE: ...

CONTRÔLES D'ART: CIMA RESPONSABLE: FRANCIS PARADIS

ELECTRICITÉ CONSULTANT: ...

ARRESTAGE SERVICE DE L'INGÉNIEUR RESPONSABLE: ...

GÉOMÈTRE ADJUDICATAIRE DU TERRITOIRE, DIVISION DU TRANSPORT RESPONSABLE: ...

GÉOTECHNIQUE CONSULTANT: ...

CIMA

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

NATURE DU PLAN: OUVRAGES D'ART S0294 EMPÎTEMENTS PROJÉTÉS ZONES INONDABLES

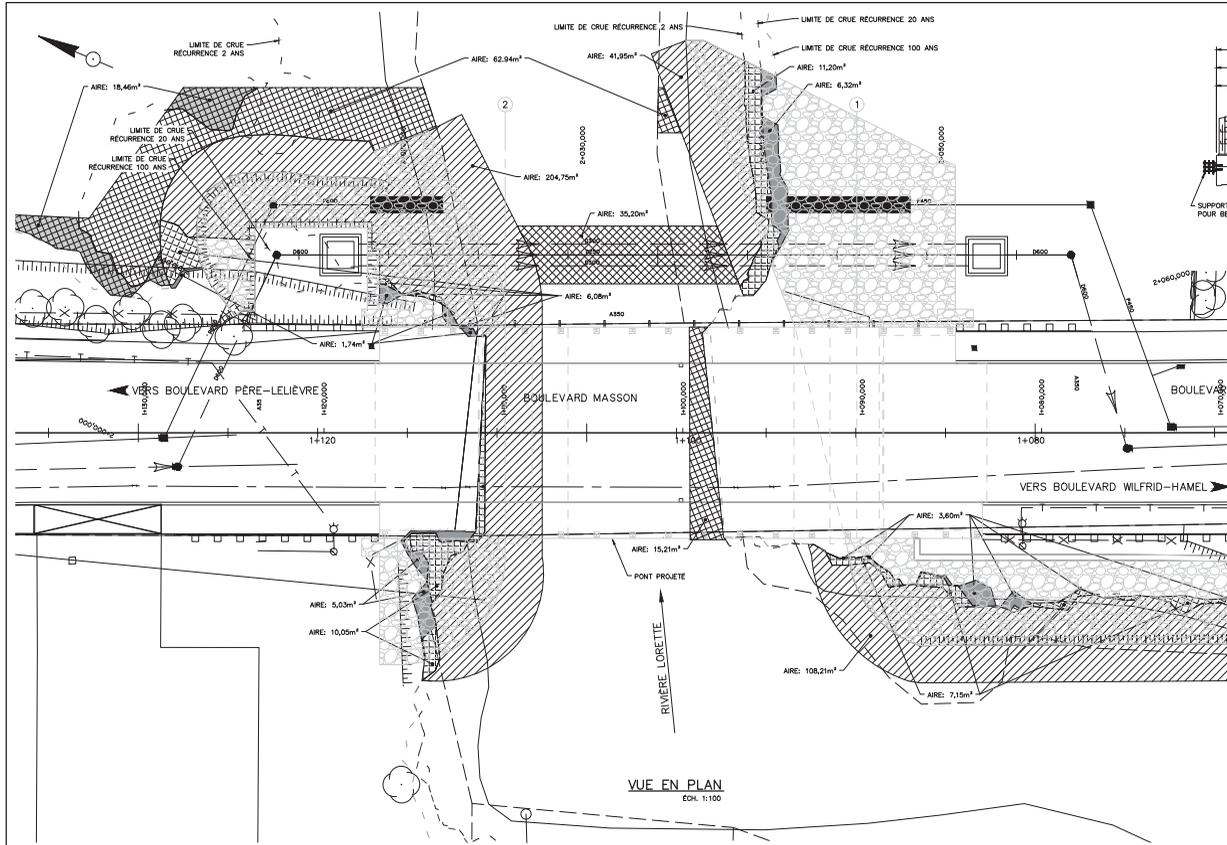
ÉMISSION - REVISIONS			
NO	CHANGÈS	FAIT	DATE

POUR DÉSIGNATION: 2008-09-09

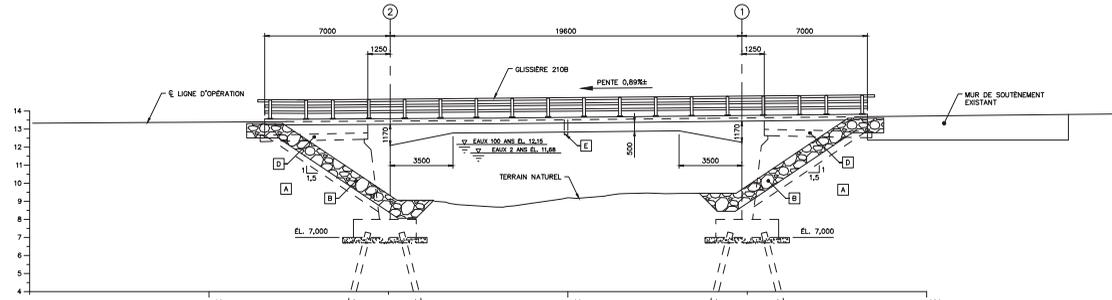
CARNET DE RELEVÉ NO: ...

ÉCHELLE: INDICÉE DATE: 2008-04-10

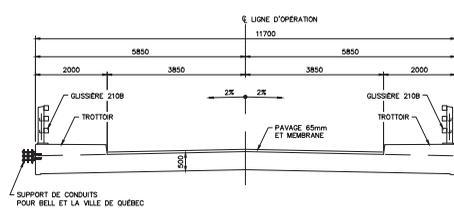
FONDEUR: PLAN: POA160986 2p



VUE EN PLAN
ECH. 1:100



VUE EN ÉLEVATION (AMONT)
ECH. 1:100



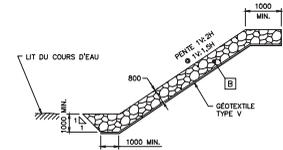
COUPE TRANSVERSALE
ECH. 1:50

LÉGENDE SPÉCIFIQUE

- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 20-100 ANS
- EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 20-100 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 2 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 100 ANS

EMPIÈTEMENT EN ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE

RÉCURRENCE	EMPIÈTEMENT PERMANENT (m²)	EMPIÈTEMENT TEMPORAIRE (m²)
0-2 ANS	354,91	98,14
2-20 ANS	34,48	18,48
20-100 ANS	16,69	0,00



COUPE TYPE DU REVÊTEMENT
NON À L'ÉCHELLE

NOTES

- LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
- LES CHANGÈS, LES COORDONNÉES ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRES.
- LES DIMENSIONS ET LES ÉLEVATIONS INDICÉES SUR CHAQUE DES FEUILLETS DE PLANS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES SI LES DIMENSIONS DES OUVRAGES EXISTANTS L'EXIGENT.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS RÉELLES AVANT FABRICATION.
- L'ENTREPRENEUR DOIT LOCALISER TOUS LES SERVICES PUBLICS AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

LÉGENDE

- REMBLAI
- REVÊTEMENT EN PIERRES DE CALIBRE 300-500 mm AVEC GÉOTEXTILE TYPE V
- DALLE DE TRANSITION
- DRAIN
- PROJETÉ VU
- PROJETÉ CACHÉ

ÉLEVATIONS DES NIVEAUX D'EAU

PÉRIODE DE RETOUR (années)	2	100
ÉLEVATION DU NIVEAU D'EAU (m)	11,68	12,15

LES ÉLEVATIONS D'EAU DE CE TABLEAU CORRESPONDENT À L'ÉCOULEMENT NORMAL LORSQUE L'OUVRAGE SONT EN SERVICE. LA PRÉSENCE D'OUVRAGES TEMPORAIRES TELS QUE RIGUES, BARRICADES, ÉTAMPEMENTS, ETC. PEUT CAUSER UN HAUSSEMENT DE CES ÉLEVATIONS QU'IL FAUT ÉVALUER LE CAS ÉCHÉANT.

ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

PONT DE L'ACCUEIL
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
responsable : MARCO COSTE

GESTION DU PROJET
SERVICE DE LA GESTION DES IMMOBILES
responsable : ...

CONTRÔLES D'ART
CMAA
responsable : CAROLLE GELINAS
délégué par : SEMSTEN OUELLET

CONTRÔLES D'ART
CMAA
responsable : FRANÇOIS PARADIS
délégué par : MARICA LEE BOWEN

ELECTRICITÉ
CONSULTANT
responsable : ...
délégué par : ...

APPRENTISSAGE
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
responsable : ...
délégué par : ...

GÉOMÈTRE
ADJONCTEUR DU TERRAIN, DIVISION DU TRANSPORT
responsable : ...
délégué par : ...

GÉOTECHNIQUE
CONSULTANT
responsable : ...
délégué par : ...

CMAA

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

NATURE DU PLAN

OUVRAGES D'ART S0294
EMPIÈTEMENTS PROJÉTÉS
ZONES INONDABLES

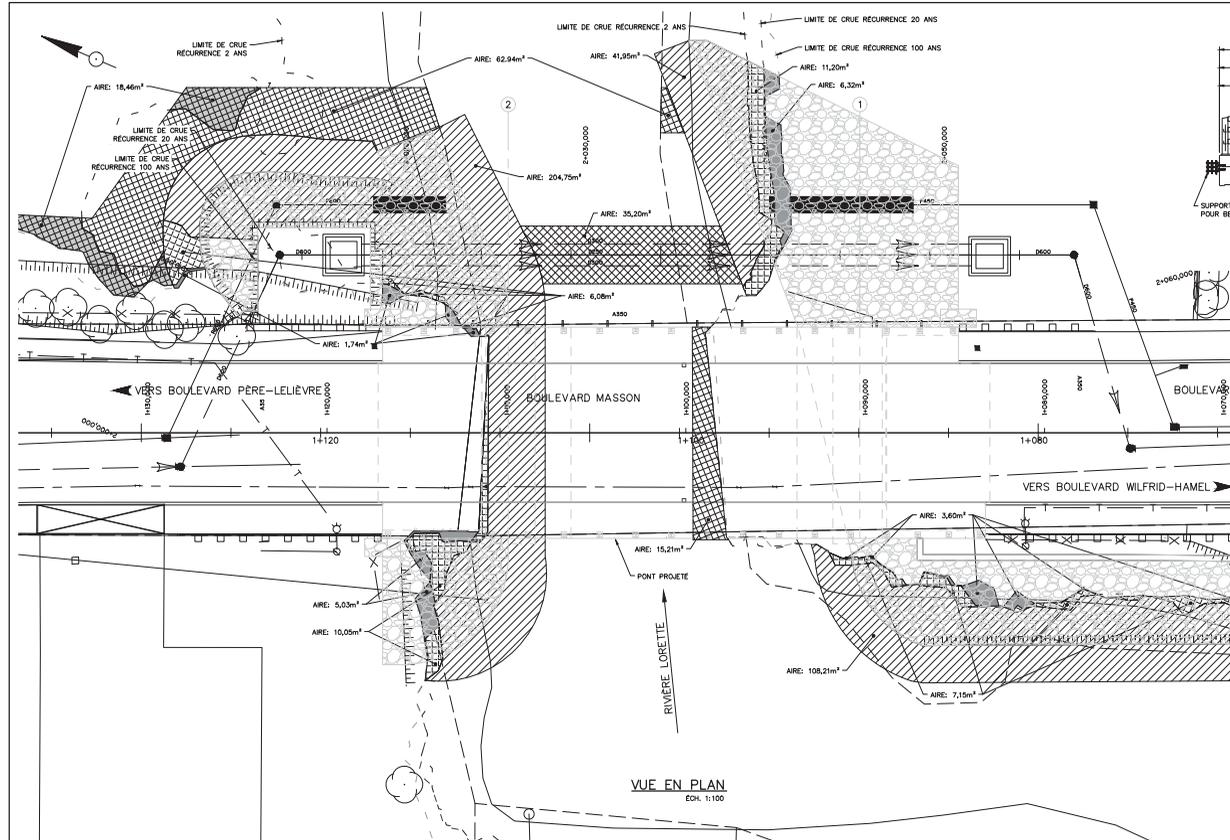
ÉMISSION - REVISIONS			
N°	OBJET	FAIT	DATE
01	POUR DÉROGATION		2008-09-09

CARNET DE RELÈVE

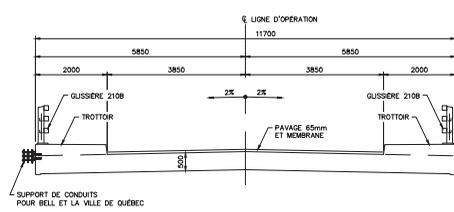
ÉCHELLE	INDIQUÉE	DATE
		2008-04-10

FONDEUR : PLAN POA160986 2p

CHANGÈS - PONT DE L'ACCUEIL - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT
BOULEVARD MASSON - OUVRAGES D'ART



VUE EN PLAN
ECH. 1:100



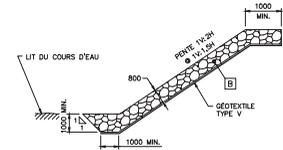
COUPE TRANSVERSALE
ECH. 1:50

LÉGENDE SPÉCIFIQUE

- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 20-100 ANS
- EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 2 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 100 ANS

EMPIÈTEMENT EN ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE

RÉCURRENCE	EMPIÈTEMENT PERMANENT (m²)	EMPIÈTEMENT TEMPORAIRE (m²)
0-2 ANS	354,91	98,14
2-20 ANS	34,48	18,48
20-100 ANS	16,69	0,00



COUPE TYPE DU REVÊTEMENT
NON À L'ÉCHELLE

NOTES

- LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
- LES CHANGÈS, LES COORDONNÉES ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRES.
- LES DIMENSIONS ET LES ÉLEVATIONS INDICÉES SUR CHAQUE DES FEUILLETS DE PLANS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES SI LES DIMENSIONS DES OUVRAGES EXISTANTS L'EXIGENT.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS RÉELLES AVANT FABRICATION.
- L'ENTREPRENEUR DOIT LOCALISER TOUS LES SERVICES PUBLICS AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

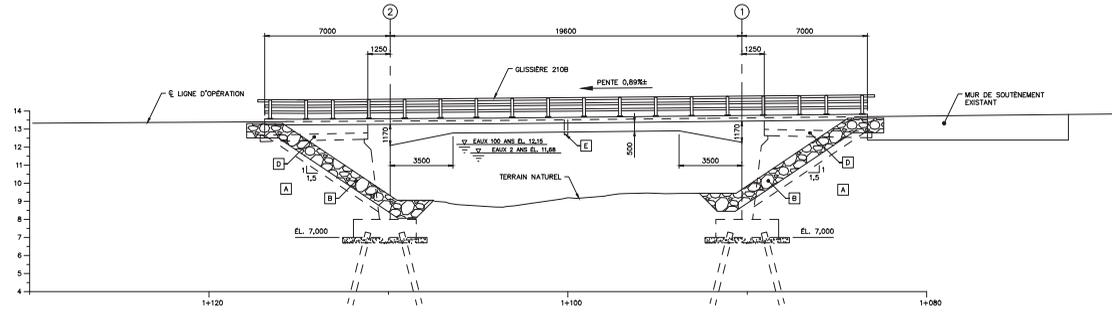
LÉGENDE

- REMBLAI
- REVÊTEMENT EN PIERRES DE CALIBRE 300-500 mm AVEC GÉOTEXTE TYPE V
- DALLE DE TRANSITION
- DRAIN
- PROJETÉ VU
- PROJETÉ CACHÉ

ÉLEVATIONS DES NIVEAUX D'EAU

PÉRIODE DE RETOUR (années)	2	100
ÉLEVATION DU NIVEAU D'EAU (m)	11,68	12,15

LES ÉLEVATIONS D'EAU DE CE TABLEAU CORRESPONDENT À L'ÉCOULEMENT NORMAL LORSQUE L'OUVRAGE SONT EN SERVICE. LA PRÉSENCE D'OUVRAGES TEMPORAIRES TELS QUE RIGUES, BARRICADES, ÉTAMPEMENTS, ETC., PEUT CAUSER UN HAUSSEMENT DE CES ÉLEVATIONS QU'IL FAUT ÉVALUER LE CAS ÉCHÉANT.



VUE EN ÉLEVATION (AMONT)
ECH. 1:100

VILLE DE QUÉBEC

ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

PROJET
PONT DE L'ACCUEIL
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
RESPONSABLE : MARCO COSTE

GESTION DU PROJET
SERVICE DE LA GESTION DES IMMOBILES
RESPONSABLE : ...

CONTRÔLES D'ART
CMAA
RESPONSABLE : FRANÇOIS PARADIS
AIDEÉ PAR : MARICA LEE BOWEN

ELECTRICITÉ
CONSULTANT
RESPONSABLE : ...
AIDEÉ PAR : ...

APRESTAGE
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
RESPONSABLE : ...
AIDEÉ PAR : ...

GÉOMÈTRE
ADJONCTEUR DU TERRAIN, DIVISION DU TRANSPORT
RESPONSABLE : ...
AIDEÉ PAR : ...

GÉOTECHNIQUE
CONSULTANT
RESPONSABLE : ...
AIDEÉ PAR : ...

CMAA

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

NATURE DU PLAN

OUVRAGES D'ART S0294
EMPIÈTEMENTS PROJÉTÉS
ZONES INONDABLES

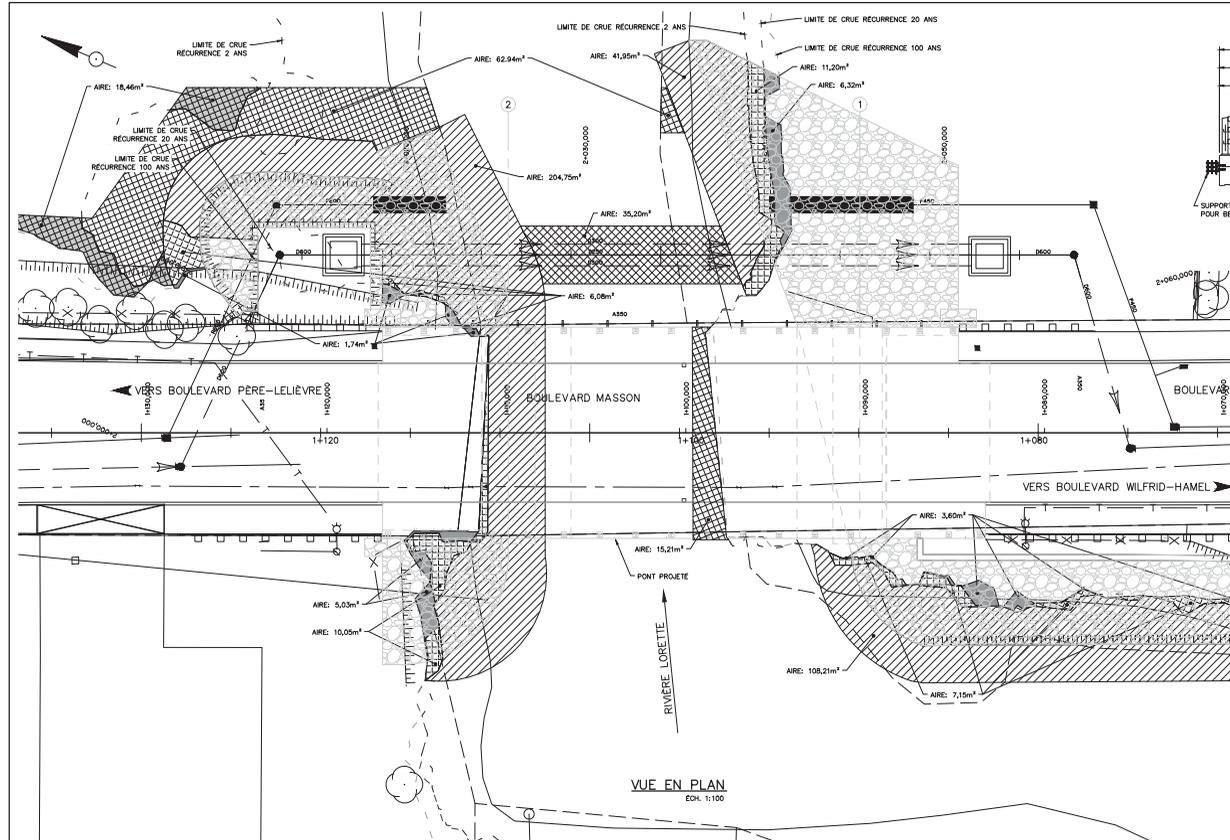
ÉMISSION - REVISIONS

NO	CHANGÈS	FAIT	DATE
01	POUR DÉROGATION		2008-09-09

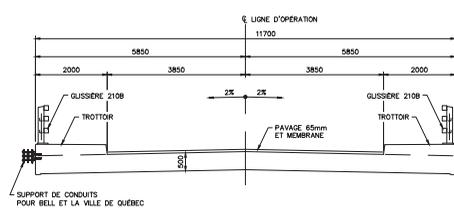
CARNET DE RELEVÉ

ÉCHELLE INDICÉE DATE 2008-04-10

FONDEUR PLAN POA160986 2p



VUE EN PLAN
ECH. 1:100



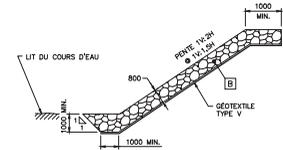
COUPE TRANSVERSALE
ECH. 1:50

LÉGENDE SPÉCIFIQUE

- EMPIÈTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPIÈTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- EMPIÈTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 20-100 ANS
- EMPIÈTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPIÈTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 2 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 100 ANS

EMPIÈTEMENT EN ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE

RÉCURRENCE	EMPIÈTEMENT PERMANENT (m²)	EMPIÈTEMENT TEMPORAIRE (m²)
0-2 ANS	354,91	98,14
2-20 ANS	34,48	18,48
20-100 ANS	16,69	0,00



COUPE TYPE DU REVÊTEMENT
NON À L'ÉCHELLE

NOTES

- LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
- LES CHANGÈS, LES COORDONNÉES ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRES.
- LES DIMENSIONS ET LES ÉLEVATIONS INDICUËES SUR CHACUN DES FEUILLETS DE PLANS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES SI LES DIMENSIONS DES OUVRAGES EXISTANTS L'EXIGENT.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS RÉELLES AVANT FABRICATION.
- L'ENTREPRENEUR DOIT LOCALISER TOUS LES SERVICES PUBLICS AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

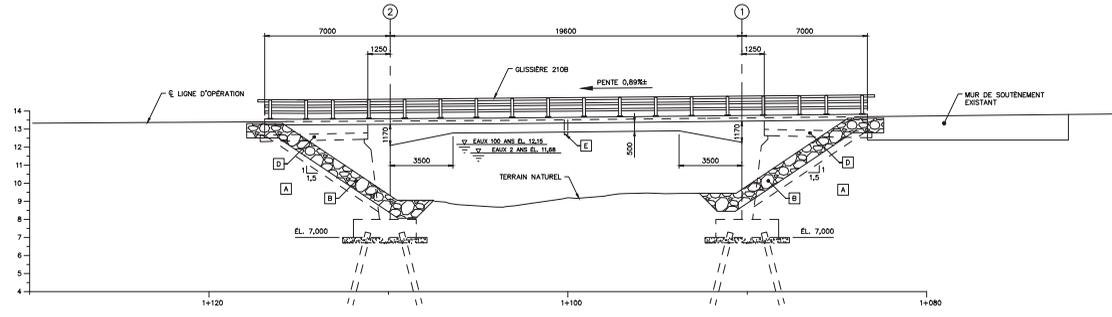
LÉGENDE

- REMBLAI
- REVÊTEMENT EN PIERRES DE CALIBRE 300-500 mm AVEC GÉOTEXTILE TYPE V
- DALLE DE TRANSITION
- DRAIN
- PROJETÉ VU
- PROJETÉ CACHÉ

ÉLEVATIONS DES NIVEAUX D'EAU

PÉRIODE DE RETOUR (années)	2	100
ÉLEVATION DU NIVEAU D'EAU (m)	11,68	12,15

LES ÉLEVATIONS D'EAU DE CE TABLEAU CORRESPONDENT À L'ÉCOULEMENT NORMAL LORSQUE L'OUVRAGE SONT EN SERVICE. LA PRÉSENCE D'OUVRAGES TEMPORAIRES TELS QUE RIGUES, BARRICADES, ÉTAMPEMENTS, ETC. PEUT CAUSER UN REHAUSSEMENT DE CES ÉLEVATIONS QU'IL FAUT ÉVALUER LE CAS ÉCHÉANT.



VUE EN ÉLEVATION (AMONT)
ECH. 1:100

VILLE DE QUÉBEC

ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

PROJET: PONT DE L'ACCUEIL - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT

GESTION DU PROJET: SERVICE DE L'INGÉNIEUR RESPONSABLE: MARCO COSTE

GESTION DU PROJET: SERVICE DE LA GESTION DES IMMOBILES RESPONSABLE: ...

CONTRÔLES D'ART: MARCO PARADIS RESPONSABLE: MARCO LEE BOWEN

ELECTRICITÉ CONSULTANT: ... RESPONSABLE: ...

ARRESTAGE SERVICE DE L'INGÉNIEUR RESPONSABLE: ...

GÉOMÈTRE ADJONCTIF DU TERRITOIRE, DIVISION DU TRANSPORT RESPONSABLE: ...

GÉOTECHNIQUE CONSULTANT: ... RESPONSABLE: ...

CIMA

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

NATURE DU PLAN

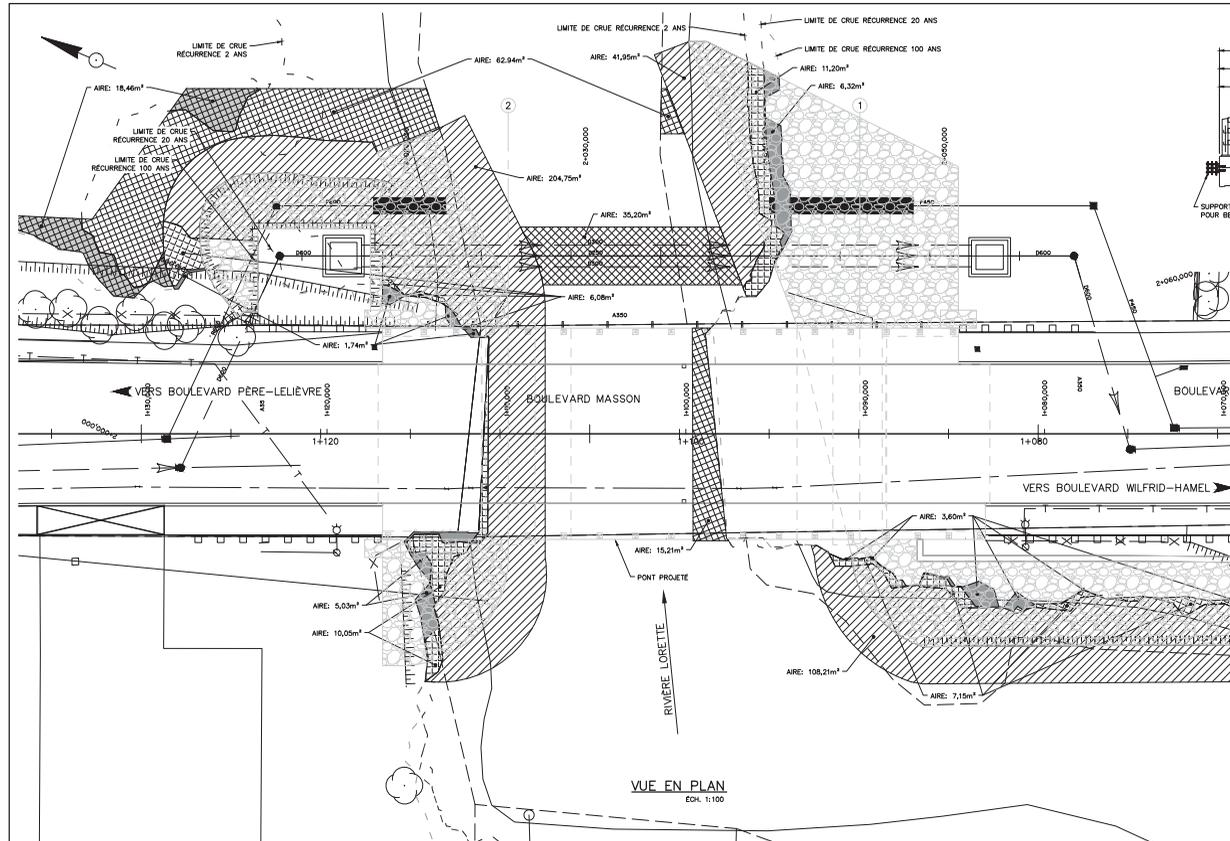
OUVRAGES D'ART S0294
EMPIÈTEMENTS PROJÉTÉS
ZONES INONDABLES

ÉMISSION - RÉVISIONS			
NO	CHANGÈS	FAIT	DATE
01	POUR DÉROGATION		2008-09-09

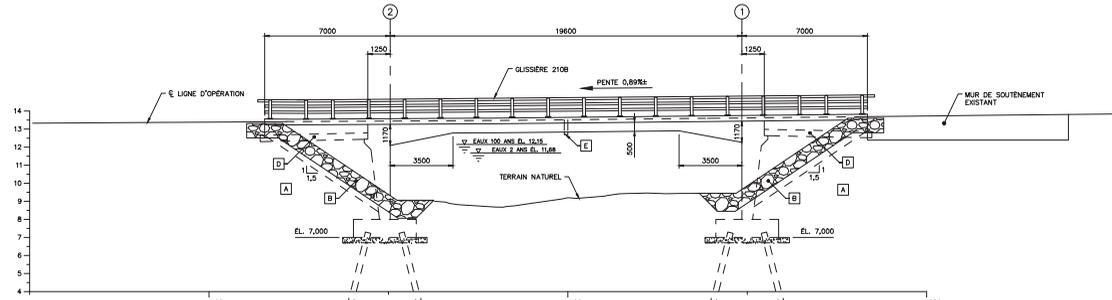
CARNET DE RELÈVE

ÉCHELLE: INDICUËE DATE: 2008-04-10

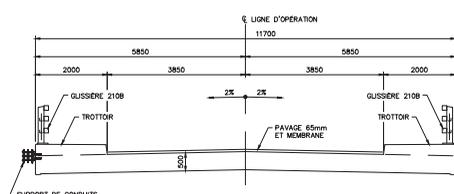
FONDEUR: PLAN: POA160986 2p



VUE EN PLAN
ECH. 1:100



VUE EN ÉLEVATION (AMONT)
ECH. 1:100



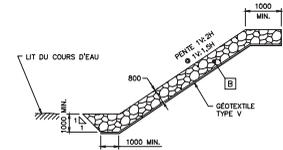
COUPE TRANSVERSALE
ECH. 1:50

LÉGENDE SPÉCIFIQUE

- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- EMPÎTEMENT PERMANENT ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 20-100 ANS
- EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 0-2 ANS
- EMPÎTEMENT TEMPORAIRE ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE 2-20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 2 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 20 ANS
- LIMITE DE CRUE DE RÉCURRENCE 100 ANS

EMPIÈTEMENT EN ZONE INONDABLE RÉGLEMENTÉE

RÉCURRENCE	EMPIÈTEMENT PERMANENT (m²)	EMPIÈTEMENT TEMPORAIRE (m²)
0-2 ANS	354,91	98,14
2-20 ANS	34,48	18,48
20-100 ANS	16,69	0,00



COUPE TYPE DU REVÊTEMENT
NON À L'ÉCHELLE

NOTES

- LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
- LES CHANGÈS, LES COORDONNÉES ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRES.
- LES DIMENSIONS ET LES ÉLEVATIONS INDICÉES SUR CHACUN DES FEUILLETS DE PLANS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES SI LES DIMENSIONS DES OUVRAGES EXISTANTS L'EXIGENT.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS RÉELLES AVANT FABRICATION.
- L'ENTREPRENEUR DOIT LOCALISER TOUS LES SERVICES PUBLICS AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

LÉGENDE

- REMBLAI
- REVÊTEMENT EN PIERRES DE CALIBRE 300-500 mm AVEC GÉOTEXTILE TYPE V
- DALLE DE TRANSITION
- DRAIN
- PROJETÉ VU
- PROJETÉ CACHÉ

ÉLEVATIONS DES NIVEAUX D'EAU

PÉRIODE DE RETOUR (années)	2	100
ÉLEVATION DU NIVEAU D'EAU (m)	11,68	12,15

LES ÉLEVATIONS D'EAU DE CE TABLEAU CORRESPONDENT À L'ÉCOULEMENT NORMAL LORSQUE L'OUVRAGE SONT EN SERVICE. LA PRÉSENCE D'OUVRAGES TEMPORAIRES TELS QUE RIGUES, BARRICADES, ÉTAMPEMENTS, ETC., PEUT CAUSER UN REHAUSSEMENT DE CES ÉLEVATIONS QU'IL FAUT ÉVALUER LE CAS ÉCHÉANT.

ARRONDISSEMENT LES RIVIÈRES

PONT DE L'ACCUEIL
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
Responsable : MARCO COSTE
Responsable : -

GESTION DU PROJET
SERVICE DE LA GESTION DES IMMOBILES
Responsable : -

CONTRÔLES D'ART
CMAA
Responsable : FRANÇOIS PARADIS
Aide par : MARICA LEE BOWEN

ELECTRICITÉ
CONSULTANT
Responsable : -
Aide par : -

APPRESTAGE
SERVICE DE L'INGÉNIEUR
Responsable : -
Aide par : -

GÉOMÈTRE
ADJONCTEUR DU TERRAIN, DIVISION DU TRANSPORT
Responsable : -
Aide par : -

GÉOTECHNIQUE
CONSULTANT
Responsable : -
Aide par : -

CMAA

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

NATURE DU PLAN
OUVRAGES D'ART S0294
EMPIÈTEMENTS PROJÉTÉS
ZONES INONDABLES

ÉMISSION - REVISIONS			
no	CHGT	FAIT	DATE
01	POUR DÉROGATION		2008-09-09

CARNET DE RELÈVE	
no	DATE
ÉCHELLE	INDIQUÉE
FOUSSE	PLAN
POA160986	2p

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à deux dérogations à l'égard des plaines inondables.

D'une part, il autorise des travaux relatifs à l'aménagement d'un sentier cyclo-piéton comprenant la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Saint-Charles dans le parc Les Saules et d'autre part, il autorise également des travaux relatifs à la reconstruction du pont de l'Accueil sur le boulevard Masson au-dessus de la rivière Lorette.